



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

COLLECTION

Agir contre le sans abris - #2

BILAN

Résorption des bidonvilles

État des lieux national et éléments de bilan



SOMMAIRE

1.

Enjeux et principaux constats sur la mise en œuvre de la politique de résorption des bidonvilles
p. 7

2.

La plateforme numérique *Résorption-bidonvilles* : un levier pour renforcer le pilotage et la coordination **p. 15**

3.

Données et chiffres **p. 23**

4.

Panorama des 20 territoires concernés par la présence de bidonvilles (terrains ou bâtis) où vivent des ressortissants européens **p. 29**

Il y a 5 ans, à travers une instruction datée du 25 janvier 2018, le gouvernement a donné une nouvelle impulsion à la politique de résorption des bidonvilles et campements illicites où vivent des ressortissants de pays membres de l'Union européenne.

Ce texte porte **une ambition forte, puisqu'il s'agit de changer en profondeur l'approche, le regard et les méthodes d'action publique concernant ces lieux de vie informels.**

Il vise notamment à **rompre avec deux approches opposées** qui peuvent constituer deux écueils :

- **l'une qui pense le sujet à travers les opérations d'évacuations** qui, certes, ont leur logique et leur assise réglementaire et légale ;
- **l'autre qui pense le sujet exclusivement sous l'angle de l'insertion sociale des populations, voire d'une insertion qui serait spécifique pour des populations dites « Roms »**, avec des dispositifs dédiés et conçus parfois à travers un prisme communautaire.

Ces deux approches ont montré leurs limites et leurs échecs, et elles continuent à les démontrer lorsqu'elles sont encore pratiquées.

Concernant la première approche centrée sur les évacuations qui s'appuie sur la croyance erronée que ces opérations permettront d'apporter une solution durable au problème, **l'expérience montre que là où elles persistent sans être pensées ni intégrées dans un cadre et une vision plus larges et partagés de résorption, elles se traduisent par des réinstallations sur des sites nouveaux ou existants**, ou par un éparpillement sur de plus petits sites. Les ruptures de parcours qu'elles peuvent aussi provoquer vont à l'encontre d'autres actions portées par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse d'actions d'accompagnement vers l'insertion, en particulier vers la scolarisation, ou d'actions de prévention et de lutte contre la délinquance.

Concernant la seconde approche uniquement centrée sur l'insertion des populations dites « Roms », il convient d'abord de **rappeler que le cadre légal français interdit de concevoir des dispositifs sur la base de l'origine ethnique ou culturelle des personnes**. En outre, les problématiques qui se posent dans un bidonville sont multiples et d'une grande complexité. Elles peuvent notamment relever des phénomènes d'emprise, qu'on retrouve chez toutes les populations précaires. Des actions d'accompagnement vers l'insertion qui ne tiennent pas compte de ces réalités, ne peuvent pas conduire à une résorption définitive des sites.

L'instruction du 25 janvier 2018 tend à dépasser ces deux approches.

Fidèle à la tradition républicaine française, elle vise les campements et bidonvilles où vivent des ressortissants de pays membres de l'Union européenne (dont il faut rappeler qu'ils sont sédentaires dans leur pays et qu'il ne faut pas confondre avec les gens du voyage), sans désigner une population sur la base de son origine.

Elle fixe ensuite **un objectif de résorption durable des sites, sans création de nouveaux sites, ce qui passe par des feuilles de route portant cet objectif, territoire par territoire.** Et, il faut rappeler avec insistance que **résorber ne signifie pas pérenniser ou stabiliser un site, ni exclure a priori les opérations d'évacuation lorsqu'elles s'imposent.** Il s'agit de fixer, campement par campement, et pour tous, une stratégie de résorption, avec des moyens et une temporalité propres.

Cette instruction préconise enfin, toujours dans une approche profondément républicaine et dans un esprit d'équilibre entre droits et devoirs, **une méthode transversale et globale d'action, qui va privilégier des actions d'insertion sociale mais doit aussi prendre en compte la protection de l'enfance, les droits des femmes, la sécurité publique.**

Le caractère transversal de cette politique implique nécessairement sa nature profondément partenariale, devant mobiliser dans des champs très divers de nombreux acteurs qui n'ont parfois pas l'habitude de travailler ensemble, voire s'opposent. Et, **cette multiplicité d'acteurs exige l'organisation d'une coordination et d'un pilotage forts de la part des pouvoirs publics au niveau local,** dans la durée et avec le souci de l'accompagnement des acteurs et de l'évaluation des résultats.

Le présent état des lieux a été réalisé par la Dihal en 2023 à partir de son travail d'animation nationale et **sur la base notamment des informations transmises pour les années 2018 à 2022 par les préfetures et les acteurs de terrain, qu'il faut ici remercier.** Il propose des éléments de bilan de la mise en œuvre de l'instruction de 2018.

Alors que l'objectif de résorption n'est pas encore atteint et que la pratique confirme la complexité de cette politique et les résistances qui y font obstacles, **il convient toujours de rappeler en premier lieu et avec force les réussites et les points positifs.**

Premièrement, la population intra-Union européenne en campements et bidonvilles baisse. Depuis l'instruction de 2018, c'est plus de 3 000 personnes en moins sur ces sites, soit 3 000 personnes qui ont aujourd'hui un toit décent.

Depuis 2018, ce sont aussi **3 000 enfants qui ont trouvé le chemin de l'école en 2022 et sont accompagnés pour que soit respectée l'obligation scolaire (qui s'impose depuis**

2019 dès 3 ans) grâce notamment à l'action de plus de 45 médiateurs scolaires. Il ne faut jamais perdre de vue le sens de ces chiffres et la réalité qu'il y a derrière ces avancées. La Dihal a réuni en juin 2023 à Paris une centaine de jeunes avec leurs parents et leurs médiateurs scolaires, illustration concrète de ce que change cette action publique dans la vie de ces enfants et de ces parents, prémices d'un avenir meilleur pour chacune et chacun d'eux.

Depuis 2018, **une action nouvelle s'est développée aussi autour de l'accès à l'eau** dans les campements et bidonvilles. La crise du Covid-19 a été un électrochoc sur ce sujet. L'action se poursuit, en particulier dans le contexte de la transposition de la **directive européenne de décembre 2020 sur l'eau.** C'est un élément important en faveur de la dignité humaine et de la santé. C'est aussi un axe de travail pour la sécurisation des sites, le temps de leur existence, et une porte d'entrée pour des actions de résorption.

Depuis 2018 enfin, **des centaines de personnes ont trouvé un emploi ou ont stabilisé leur parcours professionnel,** contribuant ainsi à l'économie de leur territoire. Sur ce volet, il faut souligner les travaux qui se sont engagés dans un département comme la Loire-Atlantique où sont recherchées **des réponses autour de l'emploi saisonnier dans l'agriculture,** réalité économique qui entretient un lien direct avec l'habitat en campements et bidonvilles, avec parfois des dérives ou des phénomènes de traite des êtres humains.

Il ne faut pas perdre de vue enfin qu'à travers ces actions, **la France prend fortement sa part à la résolution d'une question européenne** et qu'elle montre ainsi que son approche républicaine universaliste apporte la preuve de son efficacité¹.

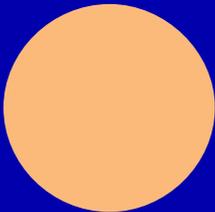
Il est essentiel de **rappeler ces éléments de réussite qui doivent contribuer à mobiliser toujours davantage sur cette politique publique** et peuvent permettre de convaincre de nouveaux acteurs qui ne sont pas encore impliqués.

Sur cette question, la Dihal joue un rôle d'animation nationale, de financement, de suivi des résultats et d'appui aux acteurs de terrain. Le développement de la plateforme Résorption-bidonvilles qui va entrer dans une nouvelle étape de sa croissance (avec notamment une nouvelle adresse : **resorption-bidonvilles.dihal.gouv.fr**) en est un exemple parmi d'autres. Cet état des lieux en est aussi une illustration. La Dihal va continuer à jouer ce rôle avec détermination, en cherchant à convaincre et à appuyer toujours plus les acteurs de terrain, tout en interrogeant les méthodes et les résultats.

1. Pour retrouver la Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/03/strategie_francaise_2020-2030_.pdf

1



Enjeux et principaux constats sur la mise en œuvre de la politique de résorption des bidonvilles

En 4 ans, on constate **une baisse d'environ 18 % du nombre de personnes vivant en bidonvilles, d'après les données renseignées sur la plateforme numérique *Résorption-bidonvilles*** (11 300 personnes au 1er janvier 2023 contre 13 720 en janvier 2019). Ces chiffres sont le résultat de la politique de résorption des bidonvilles menée depuis l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018. À travers ce texte, le gouvernement a fixé un objectif clair de résorption des bidonvilles par une approche globale alliant insertion sociale et respect de l'ordre public. Dans tous les territoires concernés, des actions multi-partenariales efficaces, humaines et pragmatiques doivent être mises en place. Des moyens financiers ont été déployés, avec **une enveloppe de base de 8 000 000 € dédiée à la résorption des bidonvilles**. Le doublement de l'enveloppe en 2020 a permis plus d'actions, d'engager plus d'acteurs.

La nouvelle impulsion donnée par l'instruction visait une transformation en profondeur de l'action publique et des pratiques, comme cela a été rappelé en résumé. Cela impliquait en particulier d'outiller les territoires sur la méthode à employer pour résorber définitivement les bidonvilles, de mobiliser et créer un réseau d'acteurs engagés dans des domaines divers autour d'une feuille de route.

Ce changement de paradigme qui constitue un défi en soi se heurte à de nombreux freins et s'évalue non seulement au regard de l'évolution du nombre de personnes en bidonvilles mais aussi à la manière dont cette politique est conduite à travers les années.

La réponse française à une question européenne

En réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms », les autorités françaises ont présenté à la Commission européenne en janvier 2022 une stratégie française avec trois objectifs :

- lutter contre le racisme anti-rom ou « antitsiganisme » ;
- améliorer les conditions de vie des gens du voyage ;
- accélérer la résorption des bidonvilles où vivent des ressortissants intra-européens en situation précaire.

Ce troisième objectif stratégique correspond à la politique publique dont il est fait ici un état des lieux.

Pour retrouver la stratégie française : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/03/strategie_francaise_2020-2030_.pdf

Pour une synthèse : <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/04/2022-03 - strat ue roms 2020-2030 - fiche.pdf>



↑ Présentation à Prague de la stratégie française 2020 – 2030 lors de la réunion des points de contact nationaux « Roms » en octobre 2022

1 • Une politique publique qui se structure...

Dans les départements concernés, on constate **une réelle évolution sur la prise en compte du phénomène, la mise en place d'un pilotage et la structuration des actions** (coordination des acteurs, vision et direction affirmées par les services de l'État). La majorité des territoires ont pris conscience de la nécessité d'agir selon une approche globale, les familles étant présentes souvent depuis des années et y restant malgré des évacuations répétées. Cela est particulièrement avéré dans des départements avec de fortes activités agricoles (Gironde, Loire-Atlantique par exemple).

La réussite d'une action sociale tient aux capacités et compétences des associations ou des habitants, mais repose aussi en grande partie sur l'ingénierie de projet, la mobilisation et la construction d'une chaîne d'acteurs engagés vers une même direction.

Entre 2020 et 2023, on constate **une meilleure structuration des actions dans presque 3 fois plus de départements** :

- 2020 : 3 départements avec une feuille de route partenariale signée (38, 74 et 86 où il n'y a plus de bidonvilles) et 1 département avec un pilotage structuré (59).
- 2023 : 1 département avec une feuille de route signée (38), 3 départements avec une feuille de route en cours de construction ou de signature (34, 44 et 74) et 5 départements avec un pilotage structuré dont 3 départements d'Île-de-France (13, 49, 77, 78 et 91).

Par ailleurs, on constate **plus de ressources humaines mobilisées dans les collectivités territoriales, avec des postes dédiés dans certaines d'entre elles** (Marseille, Montpellier, Lyon Métropole, Villeurbanne, Bordeaux, Nantes, Angers...) **pour faciliter la coordination, appuyer les élus, mobiliser les autres services sur leurs compétences** (gestion des déchets, accès à l'eau...).

... avec de plus en plus de traductions concrètes

- En termes de résultats, **des évolutions significatives concernent l'accès à l'eau : 55 % des personnes vivant en bidonvilles ont accès à l'eau en 2023, contre 37 % en 2020**. Au-delà des enjeux sanitaires, la sécurisation des conditions de vie (accès à l'eau, à l'électricité, ramassage de déchets...) répond à un enjeu de dignité humaine et aux besoins essentiels (boire, se laver, cuisiner) favorisant de fait l'accès à l'école, au travail et la capacité des personnes à se projeter dans un parcours d'insertion.
- Des progrès importants sont également à relever **concernant la scolarisation : pour l'année scolaire 2022 – 2023, 3 577 mineurs vivant en bidonville étaient scolarisés. C'est 2 fois plus qu'en 2019** (1 431 mineurs), ce qui témoigne de l'impact positif du programme de médiation scolaire (accompagnement à la scolarisation), lancé en 2020 et piloté par la Dihal, qui permet de faire le lien entre les familles, l'école et les partenaires (collectivités territoriales, services éducatifs).

Plus de 3 000 mineurs ont été accompagnés de manière individualisée (inscription, préparation, accès à la santé, au périscolaire) par les médiateurs scolaires en 2022 – 2023 ; ils étaient 2 000 sur l'année scolaire précédente 2021 – 2022, soit une augmentation de 30 % grâce à l'action notamment de plus de 45 médiatrices et médiateurs. Même si des freins demeurent comme l'accès à la cantine et au transport auxquels des solutions sont à rechercher au cas par cas, la médiation scolaire représente un appui pour garantir l'assiduité des enfants. Les médiateurs scolaires contribuent en outre à l'évaluation et à l'orientation des situations relevant de la protection de l'enfance en lien avec les services départementaux.

En plus de participer à la lutte contre la reproduction de la précarité, scolariser un enfant contribue aussi à faire progresser le désir d'insertion globale de tous les membres de la famille.

En juin 2023, [un documentaire « Toutes et tous à l'école »](#) donnant la parole aux premiers concernés et aux acteurs a été réalisé et est visible sur blog-resorption-bidonvilles.fr.

- L'insertion durable des personnes nécessite également de mener des actions sur le champ de la santé. Un grand nombre d'habitants en bidonville sont éloignés du système de santé, or certaines maladies non soignées peuvent représenter un obstacle à l'insertion professionnelle. En 2022, **4 386 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers la santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...).
- L'accès à un emploi est un levier important pour stabiliser les ressources et faciliter l'accès à un logement, c'est un axe d'insertion majeur, particulièrement dans une période où de nombreux métiers sont en tension. **1 025 personnes ont accédé à un emploi (tout type de contrat) en 2022**.
- Enfin, la politique de résorption des bidonvilles s'inscrit pleinement dans celle du « Logement d'abord ». L'accès à un logement ou un hébergement longue durée reste, malgré la crise du logement actuelle, un objectif. **1 256 personnes ont accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement), ou en logement**.

↓ Journée « Toutes et tous à l'école » le 22 juin 2023 avec les enfants, parents et médiateurs scolaires



2 • Quatre difficultés principales

- Une première difficulté relève de **facteurs exogènes**, qu'ils soient structurels (principalement une très grande **tension sur l'hébergement** et le logement sur l'ensemble des départements), ou conjoncturels (**crise du Covid-19** qui a considérablement perturbé l'accompagnement social et les parcours).
- Une deuxième difficulté a trait aux **résistances au changement de paradigme** porté par l'instruction du 25 janvier 2018 et à la **persistance d'une vision de court-terme** dans certains territoires, malgré la preuve apportée par les faits que cette vision conduit à des réinstallations et déplacements de personnes, sans résorption définitive.

Cette difficulté peut se combiner à la première, en se renforçant l'une l'autre, particulièrement dans un territoire comme l'Île-de-France où l'organisation territoriale (avec une multitude de collectivités territoriales et de niveaux) complexifie la mise en œuvre d'une feuille de route départementale traduisant un changement de paradigme. À l'inverse, sur d'autres territoires avec une même réalité au niveau des bidonvilles (nombre de personnes proche) mais un nombre plus faible d'acteurs décisionnaires (par exemple, une à trois villes concernées), la construction d'une feuille de route s'engage plus rapidement.

Un travail de conviction permanent est par conséquent nécessaire pour **encourager les porteurs de l'action** au niveau local à **élaborer** en concertation avec les collectivités territoriales, les associations, le Conseil départemental, **des feuilles de route partenariales**. La construction et la signature de ces documents sont le fruit d'un long travail de conviction et permettent d'**ancrer la politique dans le temps long, en réduisant les risques de changement de cap** parfois liés à des évolutions dans les organisations.

- Une troisième difficulté constatée tient à la **nécessité d'adapter les pratiques de l'accompagnement social**, de renforcer l'aller-vers afin de prendre en compte les dynamiques collectives au sein du bidonville, notamment **les phénomènes d'emprise qui sont un réel obstacle à l'insertion**.

Les phénomènes d'emprise et la traite des êtres humains nécessitent la mobilisation de nombreux acteurs inhabituels pour les acteurs sociaux (la justice par exemple) et une forte coordination. De plus, le temps de l'accompagnement social et le temps de la justice (aux services déjà très sollicités et parfois non sensibilisés aux problématiques des publics concernés) sont en décalage, ce qui peut susciter incompréhensions et découragements.

- Enfin, on peut noter **une dernière difficulté qui est inhérente à l'objectif de cette politique publique : l'insertion sociale dans un cadre républicain de personnes précaires et éloignées du droit commun** (non maîtrise du français, victimes de marginalisation, de stéréotypes et d'un racisme – ancrés depuis plusieurs générations –, des phénomènes d'emprise...).

Journée événement du 28 juin 2022 « **Antitsiganisme : comprendre pour nommer et agir** » : le panel d'intervenants de la 1^{re} table ronde (Adèle Sutre sur la photo) et intervention de Sylvain Mathieu



L'antitsiganisme : un frein à l'insertion des personnes vivant en bidonvilles

L'antitsiganisme est le racisme qui vise un ensemble de groupes divers (Roms, gitans, tsiganes, gens du voyage, romanichels, autre voyageur...) qui au-delà d'une origine lointaine supposée partagée ont un point commun qui n'est pas de leur fait : **un vécu de marginalisation et de stigmatisation construites sur des stéréotypes négatifs.**

En France - et sans exclure d'autres groupes - sont particulièrement concernés les gens du voyage, citoyens français généralement au mode de vie nomade ou semi-nomade, ainsi que les ressortissants de pays européens se considérant comme « Roms » ou considérés comme tels et qui sont sédentaires dans leurs pays vivant dans des bidonvilles (terrains ou bâtis).

Cette marginalisation à travers le regard porté sur eux mais également l'auto-marginalisation ancrée dans une histoire séculaire constituent des entraves à l'insertion des personnes dans tous les domaines, accès à l'école, la santé, l'emploi et le logement.

La recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » fait de cette question une priorité, reprise par la France dans sa stratégie adressée à la Commission européenne en janvier 2022.

La Dihal a également organisé le 28 juin 2022 une journée événement intitulée « [Antitsiganisme : comprendre pour nommer et agir](#) » (replay disponible sur la chaîne youtube de la Dihal).

L'emprise et la traite des êtres humains : un obstacle dans l'accompagnement social

L'emprise se caractérise par une relation de domination d'une personne sur une autre, par l'exercice d'un ascendant intellectuel et/ou physique incluant un auteur et une victime. La traite des êtres humains constitue un délit défini par le Code de procédure pénale, souvent lié à la criminalité organisée. Il peut s'agir d'un marché lucratif.

Les habitants des bidonvilles vivent dans une précarité qui accentue le risque d'exposition à des réseaux de traite ou à des situations d'emprise. Cette emprise peut revêtir plusieurs formes : l'exploitation par des intermédiaires dans les domaines du travail (mise en relation entre employés et employeurs contre commission) ou du logement (phénomènes de marchands de sommeil), l'exploitation domestique, la mendicité forcée, l'exploitation sexuelle, l'obligation à commettre des délits (vols, cambriolage).

Les phénomènes d'emprise constituent un obstacle pour l'insertion des personnes (exemple : privation d'une partie du salaire) et peuvent mettre en échec des actions d'accompagnement qui sont alors instrumentalisées (exemple : récupération d'aide par des intermédiaires).

Ces phénomènes sont constatés dans tous les territoires à des degrés divers, sans être pour autant généralisés à tous les sites, et nécessitent d'être traités dans un objectif de résorption durable des bidonvilles.

La connaissance et l'identification de ces phénomènes a largement progressé ces dernières années. L'ensemble des acteurs est mobilisé pour élaborer des solutions.

La Dihal a réalisé une fiche à destination des acteurs de terrain en avril 2023 intitulée « [\[Fiche repère\] Traite des êtres humains et situations d'emprise : comment les repérer ?](#) » (disponible sur [blog-resorption-bidonvilles.fr](#)).



Bidonville à Grenoble, 2023

3 • Des enseignements et perspectives 5 ans après l'instruction de 2018

Au cours des 5 dernières années, de nombreuses actions et expérimentations ont été menées permettant d'identifier ce qui marche ainsi que les axes d'amélioration sur le plan de la gouvernance et également sur le volet plus opérationnel.

- L'instruction de 2018 est interministérielle et implique **une articulation entre les services déconcentrés en charge des évacuations et ceux en charge du logement des familles**. Dans certains territoires, cette articulation reste parfois insuffisante ou n'est pas assez opérationnelle. Comme cela a été rappelé dans le préambule, l'instruction de 2018 ne vise pas à opposer les approches mais à les dépasser dans une vision globale. Ainsi, les évacuations sont à intégrer dans le plan de résorption. En Loire-Atlantique, les opérations d'évacuations sont ainsi anticipées, communiquées aux acteurs de terrain et aux habitants. Un travail au niveau local et national doit être mené pour **fluidifier la coordination entre les services de l'État et réellement intégrer les évacuations comme une composante de la stratégie de résorption**.
- **Le confortement des pilotes locaux en préfecture ou en DDETS** (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) est essentiel au portage et à la mise en œuvre de cette politique complexe et partenariale. Seuls deux territoires bénéficient de postes dédiés spécifiquement au sujet (Loire-Atlantique et Bouches-du-Rhône). Dans les autres départements, les personnes en charge du dossier sont sur plusieurs missions. **Le rôle d'appui apporté aux services déconcentrés par le niveau national, rôle joué en particulier par la Dihal, est donc essentiel pour les accompagner et les outiller y compris en allant chercher des co-financements, en particulier européens**.
- **Par rapport aux phénomènes d'emprise, il est essentiel de sensibiliser les services de justice, les collectivités territoriales...** C'est notamment au niveau national une des missions de la **MIPROF** (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) dans le cadre du plan de lutte contre la traite des êtres humains. Au-delà de la sensibilisation, les actions concrètes sont à engager sur le terrain pour mettre fin aux situations d'emprise.

En parallèle, un travail avec les pays d'origine pour traiter les questions d'emprise est à prévoir, même si celui-ci est complexe. Il est nécessaire de donner les moyens aux acteurs de terrain de réagir face à l'emprise pour ne plus cautionner ces pratiques.

- **La crise du Covid-19 a mis en exergue les besoins humanitaires** dans les bidonvilles, **en particulier sur l'accès à l'eau**. Il faut poursuivre les efforts, dans **le contexte législatif et réglementaire nouveau introduit par la directive européenne sur l'accès à l'eau de décembre 2020 qui porte des évolutions majeures** :
 - **l'intégration de l'accès à l'eau pour tous dans la compétence des collectivités territoriales** en charge du service public de l'eau, avec une possible compensation financière versée par l'État ;
 - **un volume minimal par jour et par personne** (entre 50 et 100 litres) et une mise à disposition quotidienne au domicile de la personne ou de son lieu de vie ou à proximité immédiate ;
 - un calendrier : **phase de diagnostic à réaliser au plus tard pour le 1^{er} janvier 2025** et les travaux nécessaires doivent être effectués au plus tard 3 ans après la réalisation du diagnostic, tout en prenant compte l'urgence des situations.

L'enjeu à présent est de **sensibiliser, d'informer les acteurs, de les outiller sur les pratiques et les solutions**, d'organiser une coordination nouvelle entre les acteurs en charge l'accès à l'eau et ceux en charge des publics en grande précarité. Dans cette perspective, la Dihal, avec l'appui de l'association Solidarités international, met en ligne des ressources à destination des acteurs disponibles sur le blog (blog-resorption-bidonvilles.fr) :

- [Fiche repère « Les conséquences de la transposition de la directive européenne sur l'accès à l'eau pour les habitants des bidonvilles »](#)
- [Foire aux questions : l'accès à l'eau potable dans les bidonvilles en France métropolitaine qui sera prochainement mise à jour](#)
- [Des vidéos en 16 langues sur l'accès à l'eau à destination des personnes en bidonvilles](#)

Ces nouvelles dispositions offrent une opportunité de mobilisation des collectivités territoriales sur la résorption des bidonvilles.

L'accès à l'eau, au-delà de constituer **un droit fondamental et une réponse à des enjeux humanitaires et de dignité humaine**, peut représenter une porte d'entrée vers des actions de résorption plus larges sur un site. L'expérience a montré également que **cet accès doit faire l'objet d'un accompagnement humain et technique** pour garantir que ce service soit équitablement utilisé par l'ensemble des habitants et non détourné par certains d'entre eux et qu'il reste en état.

- **Les tensions sur le logement et la diversité des projets des familles nécessitent de développer un panel de solutions en matière de logement**, tout en gardant l'objectif d'assurer des conditions de vie dignes et une stabilité du lieu de vie pour les familles, afin de faciliter les parcours d'insertion et l'accompagnement social (accès à l'emploi, à l'école). **Les espaces temporaires d'accompagnement ou d'insertion**, souvent vus comme l'alternative au logement ou à l'hébergement, **font partie du panel des solutions** mais ne constituent pas l'unique solution. Le cadre de ces espaces ne convient pas aux projets de vie de toutes les familles et ces dispositifs ne peuvent pas être généralisés. Ils engagent aussi souvent des coûts importants, en particulier d'investissement, qui ne peuvent être rentabilisés dans le cas de projets temporaires.
Le logement intercalaire, l'urbanisme transitoire, les terrains familiaux, les résidences pour travailleurs saisonniers, la sécurisation des conditions de vie sur site, la contractualisation des familles quel que soit le lieu d'habitat, **sont autant de pistes à explorer**, et ce dans le cadre républicain du droit commun, en tenant compte des besoins et des capacités des personnes, sans les concevoir en fonction de leur origine réelle ou supposée.
- Enfin, concernant **les dispositifs pour faciliter l'accès à l'emploi et l'autonomie des personnes**, tout en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et sans jamais concevoir des dispositifs en fonction de l'origine des personnes, il semble essentiel de **faire preuve d'inventivité et d'innovation dans leur mise en œuvre pour tenir en compte des contraintes particulières de ces publics en grande précarité** (barrière de la langue, capacité de se projeter dans un parcours moyen et long terme, moyens de subsistance)...

2.

La plateforme numérique

Résorption-bidonvilles :

un levier pour renforcer le pilotage et la coordination

La plateforme Résorption-bidonvilles porte l'ambition de réunir l'ensemble des acteurs qui travaillent de près ou de loin sur la résorption des bidonvilles (terrains ou bâtis), sans oublier les habitants, afin de faciliter le partage d'informations, renforcer le pilotage et fluidifier la coordination des actions.

La transversalité et la transparence qu'offre l'outil pour des acteurs aussi divers (association de travailleurs sociaux, médiateur scolaire, pompiers, élus, personnels de santé, agents administratifs...) sont assez inédites pour une action publique. Il s'agit d'opérer **une transformation en pratique des façons de travailler et de mener une politique publique en accord avec l'approche globale, efficace et pragmatique de 2018.**

5 ans après son lancement, la plateforme est utilisée dans tous les territoires où se trouvent des bidonvilles (terrains ou bâtis) où vivent des ressortissants européens et compte 1 000 utilisateurs actifs (plus de 2 000 inscrits depuis l'origine). L'outil est à présent largement connu et fait référence dans certains territoires. De nombreuses actions sont encore à mener pour généraliser l'usage de la plateforme, renforcer l'aspect collaboratif et intégrer davantage de partenaires comme les collectivités territoriales, les agences régionales de santé ou encore les pompiers.

1 • Retour sur la construction d'une start-up d'État

Suite à une mission confiée par la Dihal à une élève ingénieur de l'École nationale des Ponts et Chaussées sur le suivi et évaluation de la politique publique de la résorption des bidonvilles dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction de janvier 2018, **la Dihal a présenté sa candidature en octobre 2018 pour intégrer l'incubateur de la Fabrique numérique**. Elle a été reçue, ce qui a permis la création de la start-up d'État *Résorption-bidonvilles*.

Une start-up d'État

Après 6 mois d'incubation à la Fabrique numérique (incubateur des ministères en charge de l'écologie et de la cohésion des territoires), la pertinence de la plateforme a été validée, et la Fabrique a reconduit son soutien financier en 2019. Par la suite, **la plateforme a été lauréate de plusieurs appels à projet** :

- Entrepreneur d'intérêt général du Programme d'investissement d'avenir en 2019
- Programme «Rights, citizenship and equality» de la Commission européenne au premier trimestre 2020
- Fonds d'accélération des Start-up d'État 3 de la DINUM (Direction interministérielle du numérique) en avril 2020
- Fonds pour la transformation de l'action publique de la DITP (Direction interministérielle de la transformation publique) en octobre 2020 qui a permis de financer le développement de la plateforme jusqu'à fin 2023

Ces fonds permettent notamment de financer des compétences spécifiques qui permettent de faire évoluer les méthodes de l'action publique (développeur informatique, chargé de déploiement et designer).

Après une phase d'investigation de 6 mois, puis une phase de construction jusqu'en 2020, et enfin une phase d'accélération grâce notamment au soutien financier du FTAP (Fonds pour la transformation de l'action publique) jusqu'en 2023, la start-up d'État est aujourd'hui entrée dans une phase de transfert. Ainsi, elle quitte graduellement l'incubateur de la Fabrique numérique pour devenir un produit pérenne de la Dihal et des services du numérique du ministère (DNUM).

Une équipe

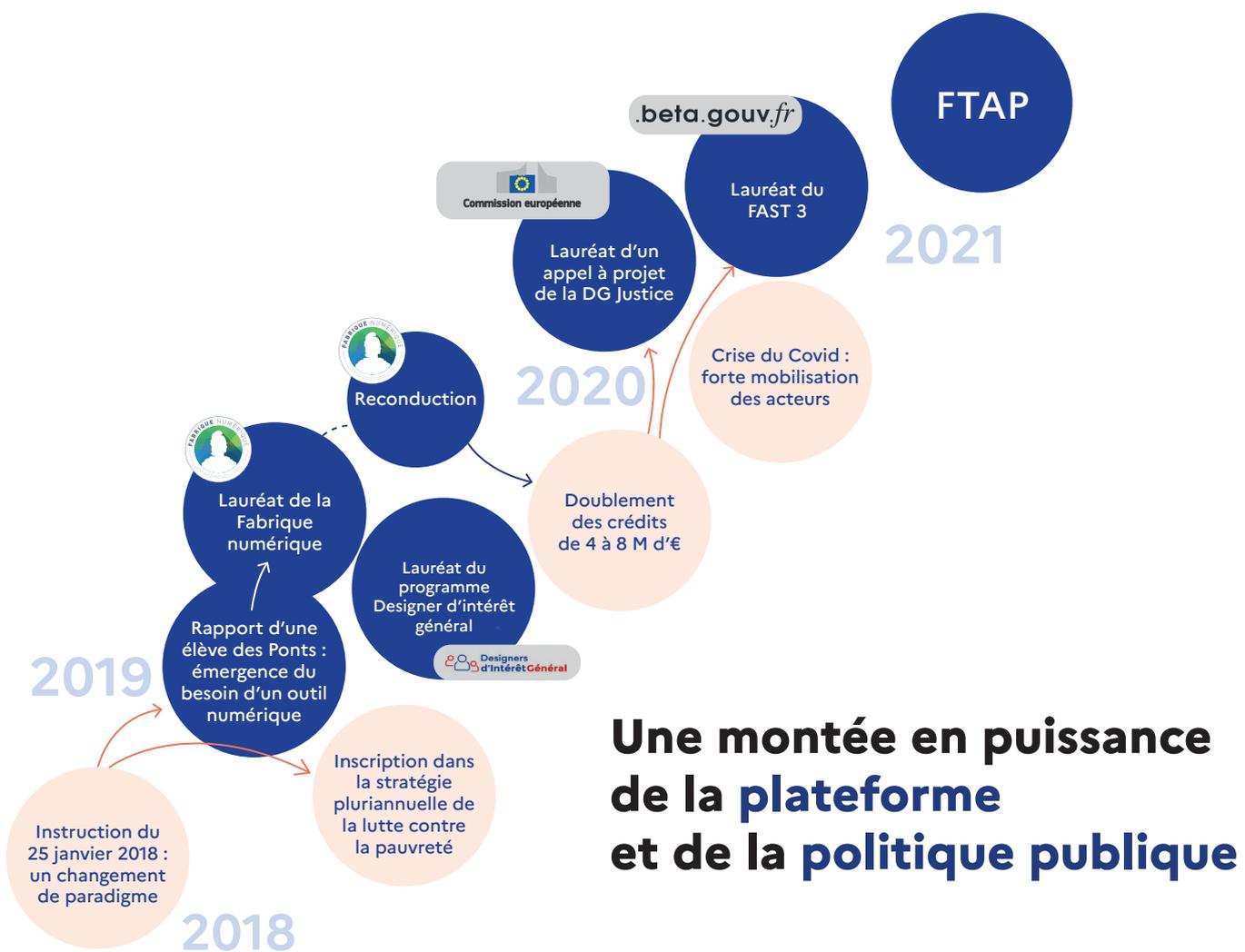
En septembre 2023, l'équipe est composée de :

- 2 co-intrapreneurs en pilotage général du projet qui assurent également des missions de déploiement. Ces personnes mises à disposition par la Dihal partagent leur temps entre la plateforme et la conduite de la politique publique ;
- 2 développeurs : un lead développeur free-lance, un développeur mis à disposition par la DNUM (Direction du numérique) du ministère de la transition écologique ;
- Un chef de produit à disposition par la Dnum ;
- Une chargée de déploiement free-lance

Une plateforme

Conformément à l'esprit de beta.gouv et des start-up d'État, l'outil a d'abord été expérimenté sur 2 départements avant d'être déployé progressivement à l'ensemble des territoires. **L'équipe développe la plateforme avec et pour les utilisateurs, selon une méthode itérative dite « agile », en s'interrogeant continuellement sur l'impact des développements.**

Un exemple concret de cette méthodologie est la mise en ligne d'une application mobile (web-app) à l'automne 2022 suite à des demandes de quelques utilisateurs. Après analyse des usages (nombre de connexions et entretiens utilisateurs), l'équipe a décidé d'arrêter l'application en novembre 2023. **Ce travail d'essai / erreur, d'évolutions permanentes, de recherche d'impact est inhérent à la construction de la plateforme.** Il est réalisé grâce à l'analyse des métriques (nombre de nouveaux utilisateurs, nombre d'utilisateurs uniques par semaine et par mois) et les échanges menés avec les utilisateurs.



Une montée en puissance de la plateforme et de la politique publique

2 • Impacts et résultats de la plateforme

En 2023, **200 utilisateurs uniques se connectent par semaine** (pic à 220 en septembre 2023), **soit 2 fois plus qu'en 2021** où la moyenne était de 92 et **plus de 400 utilisateurs uniques par mois** (pic à 428 en août 2023), **presque 2 fois plus qu'en 2021** où la moyenne était de 230.

La plateforme permet à chaque acteur d'être plus efficace et plus efficient (faire mieux et plus) avec une visée globale de meilleure maîtrise et de performance de l'action publique.

Cela se traduit concrètement par :

- **Un gain de temps pour la réalisation de points de situation, de bilans** comme celui-ci et également **dans la transmission d'information** à un ensemble d'acteurs directement concernés à travers notamment le journal du site (espace de message présent sur chaque fiche site). Selon un questionnaire de satisfaction (58 répondants) réalisé en octobre 2023, **45 % des utilisateurs affirment gagner du temps dans leur travail grâce à la plateforme.**
- **Une analyse plus fine et plus précise à l'instant T et à travers les années** : l'existence d'un outil avec l'historique du nombre de personnes, de sites, des actions, la part de sites de plus de 100 personnes, de moins de 10... permet d'**analyser les évolutions, ce qui est très utile au pilotage et au suivi de la politique publique** par les services de l'État ou les collectivités territoriales. De plus, les utilisateurs témoignent de **l'importance de la plateforme lors de leur prise de poste** pour prendre connaissance de la situation et des acteurs de leur territoire.

→ **45 % des utilisateurs affirment gagner du temps dans leur travail grâce à la plateforme**

→ **70% des utilisateurs trouvent la plateforme facile ou très facile d'utilisation**

→ **1 000 utilisateurs actifs, 40 nouveaux utilisateurs par mois**

→ **Plus 200 utilisateurs uniques par semaine**

→ **Plus de 400 utilisateurs uniques par mois**

- **Une capacité à agir et à prendre des décisions plus rapidement** : au-delà des chiffres, **le partage d'information, les coordonnées des acteurs de terrain** via l'annuaire sont des vecteurs puissants pour permettre à chacun d'agir mieux. Par exemple, les services du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de la Loire-Atlantique utilisent la plateforme pour intégrer la localisation (via les coordonnées GPS) des sites sur leur outil cartographique afin de pouvoir intervenir plus rapidement sur des lieux souvent sans adresse précise. Cet usage est possible parce que la plateforme est ouverte à l'ensemble des acteurs, quel que soit leur rôle sur les bidonvilles et quelle que soit leur position hiérarchique.
- **Un accompagnement des personnes en bidonvilles plus structuré et mieux coordonné** : de nombreuses personnes de structures différentes interviennent sur un bidonville (terrain ou bâti) : les services de la ville, les associations, les bénévoles, les services de police, le conseil départemental (PMI)... La plateforme est un **canal de communication unique et centralisé pour ces personnes.**

Deux exemples pour illustrer cet aspect :

1. le message d'un acteur de l'accompagnement social qui indique un problème d'accès à l'eau : ce message reçu par le pilote en DDETS et l'association en charge de la sécurisation des conditions de vie les a alertés du besoin, ce qui a permis une action correctrice sans délai ;
2. une rumeur infondée d'évacuation sur un site relayée par une association mal informée : la plateforme a permis à la ville de donner le même niveau d'information à travers un message sur le journal du site transmis immédiatement par mail aux acteurs du site présents sur la plateforme.

3 • Perspectives pour le développement de la plateforme

La plateforme est développée depuis fin 2018 et offre à présent de nombreuses fonctionnalités pour répondre aux objectifs initiaux.

- **L'aspect collaboratif et l'exploitation des données sont des enjeux qui nécessitent encore des développements techniques** pour plus de partages de pratiques entre pairs, une meilleure identification des personnes expertes dans un domaine, une analyse des données pré-établie, des exports des résultats facilités...
- Si les développements techniques sont voués à se réduire par rapport à la phase d'accélération, **le déploiement de la plateforme reste quant à lui un axe de travail important dans la réussite du projet.** En effet, on constate une marge de progression au niveau du nombre de personnes sur la plateforme (présence de l'ensemble des acteurs, de l'acteur de terrain aux pompiers) et au niveau de son appropriation (fréquence d'usage, transmission d'informations plus complètes...).

Au-delà des développements techniques, **l'adoption d'un outil nécessite de le faire connaître auprès des acteurs et de les accompagner dans leur prise en main.** Il s'agit de gagner leur confiance afin qu'ils changent leurs pratiques et y intègrent la plateforme. C'est un travail de longue haleine, qui a été pleinement amorcé en avril 2021 grâce à l'obtention du FTAP (Fonds pour la transformation de l'action publique). Une personne est dédiée au déploiement de la plateforme. C'est un travail mené également par tous les membres de l'équipe lors d'échanges avec les acteurs.

- La plateforme a été développée dans le cadre de l'instruction du 25 janvier 2018 pour appuyer la politique de résorption des bidonvilles occupés majoritairement par des ressortissants européens. Néanmoins, au-delà de cette vocation initiale, c'est **un outil qui peut servir pour le suivi de tout autre lieu d'habitat informel, quels que soit l'origine des personnes et le territoire,** étant entendu que les fonctionnalités de la plateforme et de traitement des données permettent de faire la distinction entre les types de sites recensés.

À ce jour, la majorité des territoires utilisent avant tout la plateforme pour les bidonvilles (terrains ou bâtis) occupés par des citoyens européens. **Les usages pourraient être étendus à d'autres populations** (extra-européens ou Français). Par ailleurs, l'usage de la plateforme dans les Outre-mer est en expérimentation. Ces sujets constituent des opportunités et des axes de déploiement pour la plateforme.

- Après 5 ans, la plateforme est **un outil de référence dans de nombreux territoires** pour faire état de la situation. Son usage pour fluidifier la coordination des actions est en constante progression. L'outil a atteint à présent un certain niveau de maturité qui lui permet de **quitter la phase d'expérimentation marquée par la présence du nom du programme d'incubation des administrations publiques** « beta.gouv » dans l'url (resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr). Au premier trimestre 2024, **l'url de la plateforme sera resorption-bidonvilles.dihal.gouv.fr, la plateforme s'inscrivant ainsi dans la boîte à outils numériques de la Dihal au même titre que le SI-SIAO.** L'équipe n'en conservera pas moins son ADN : développer le produit de manière agile, en étant à l'écoute des besoins utilisateurs à la recherche d'impacts concrets.

Quelques chiffres sur l'usage de la plateforme

- 4 158 commentaires écrits sur le journal du site et le journal de l'action
- 3 627 extractions de données réalisées (export de la liste des sites) depuis 2019
- 8 jours entre la fermeture du site et sa déclaration (médiane depuis le 01/09/2019)

Résorption-bidonvilles : la plateforme d'information et de coordination

Résorption-bidonvilles est la plateforme nationale d'information et de coordination des acteurs de la résorption des bidonvilles, quels que soient leur rôle et leur niveau d'intervention.

Elle est structurée autour de **4 espaces principaux** :

- **un espace « sites »** qui donne la liste de tous les sites d'un territoire et, pour chacun d'entre eux, une fiche détaillant les caractéristiques utiles (situation géographique, conditions de vie, population, interventions existantes...) et proposant un journal de site permettant à chaque intervenant d'informer et de s'informer ;
- **un espace « actions »** qui recense toutes les actions d'un territoire avec, pour chacune d'entre elles, une fiche détaillant les informations utiles (porteur de l'action, personnes en charge, thématique, publics concernés, indicateurs de suivi et de résultats...) ainsi que, là encore, un journal de l'action permettant un partage d'informations et une coordination au quotidien ;
- **un espace « entraide »** qui comprend à la fois un annuaire de tous les utilisateurs et utilisatrices à l'échelle nationale et un espace de questions de type « forum » qui permet à chacun et chacune d'interroger, solliciter ou informer tous et toutes ;
- **un espace « visualisation de données »** qui offre un suivi et une analyse à l'échelle d'un territoire des principales données contenues sur la plateforme et utiles au pilotage des actions, avec notamment la possibilité de voir les évolutions.

Dans chaque espace, la plateforme offre **des fonctionnalités pensées pour renforcer le pouvoir de connaissance et d'action** des utilisateurs et utilisatrices.

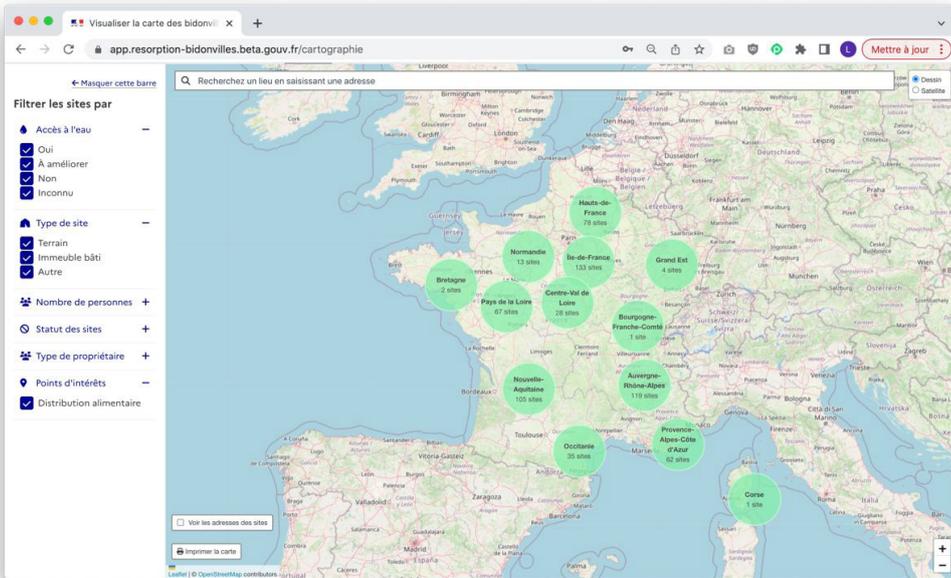
Par exemple, dans l'espace « sites », même si un utilisateur n'a pas la possibilité de recenser directement un site (restriction prévue pour garantir une information fiable

et vérifiée), il lui est **possible d'informer de la création d'un nouveau site** qui apparaîtra sur la plateforme s'il est validé par l'administrateur local. De même, il est possible **d'indiquer sur la fiche d'un site si la présence de personnes sur un site résulte de la fermeture d'un autre bidonville**, ce qui permet notamment d'objectiver l'évolution du changement de paradigme d'action.

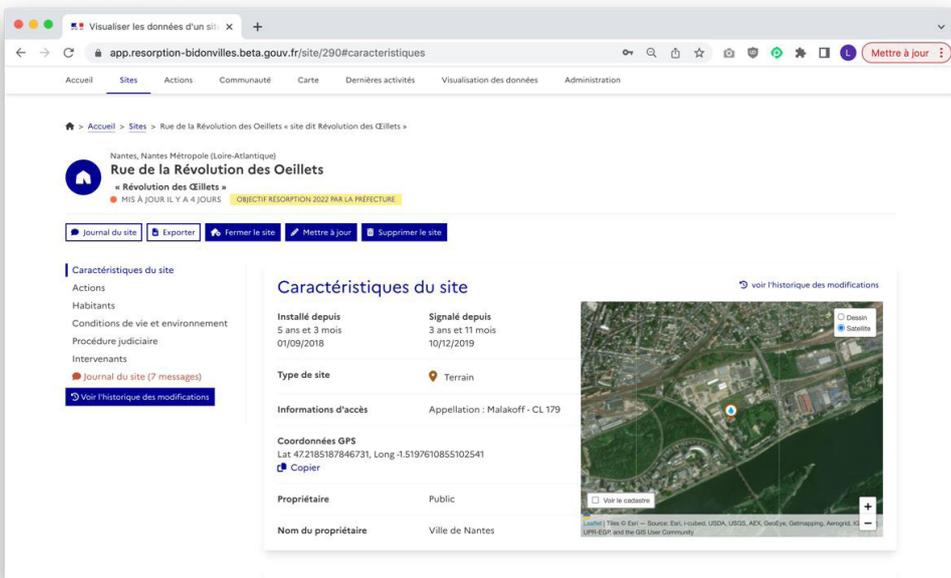
Autre exemple de fonctionnalité personnalisée et pensée de manière transversale, les espace « sites » et « visualisation de données » permettent **un repérage spécifique et immédiat des situations relatives à l'accès à l'eau**, dans le but notamment de servir aux collectivités territoriales qui doivent mettre à la disposition du public et des acteurs concernés les informations relatives aux conditions d'accès à l'eau dans les lieux d'habitat informel (décret n°2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine).

Pour dynamiser les usages et accélérer la circulation de l'information, l'équipe de la plateforme a mis en place un système **d'envoi automatique de messages électroniques aux utilisatrices et utilisateurs dès qu'une information les concernant est renseignée** (contribution dans le journal de site, dans l'espace d'entraide...), ainsi que la diffusion d'un récapitulatif hebdomadaire de toute l'activité.

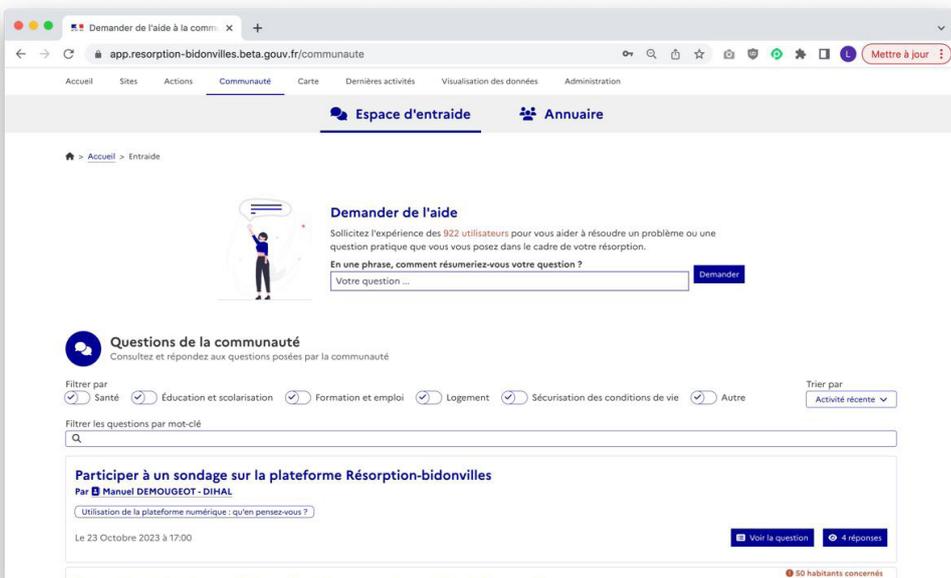
Toute personne peut demander un accès à la plateforme, quels que soient son rôle et sa structure (services de l'État, collectivités territoriales, associations, particuliers...). Si son accès est validé par l'administrateur local, elle doit s'engager sur une charte d'utilisation (en particulier le respect de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018). Son accès sera étendu à l'échelle de son territoire de référence (d'action). Pour plus d'informations voir la fiche : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/les-acc%C3%A8s-%C3%A0-la-plateforme-r%C3%A9sorption-bidonvilles-comment-%C3%A7a-marche>



← La cartographie pour visualiser l'implantation des sites et leur nombre à l'échelle d'une région, d'un département ou d'une commune



← Fiche site avec l'ensemble des caractéristiques utiles : situation géographique, conditions de vie, population, interventions existantes...



← L'espace « entraide » comprend à la fois un annuaire de tous les utilisateurs et utilisatrices à l'échelle nationale et un espace de questions de type « forum » qui permet à chacun et chacune d'interroger, solliciter ou informer tous et toutes Depuis la mise en ligne en 2023 : 17 questions posées et 53 réponses

3.

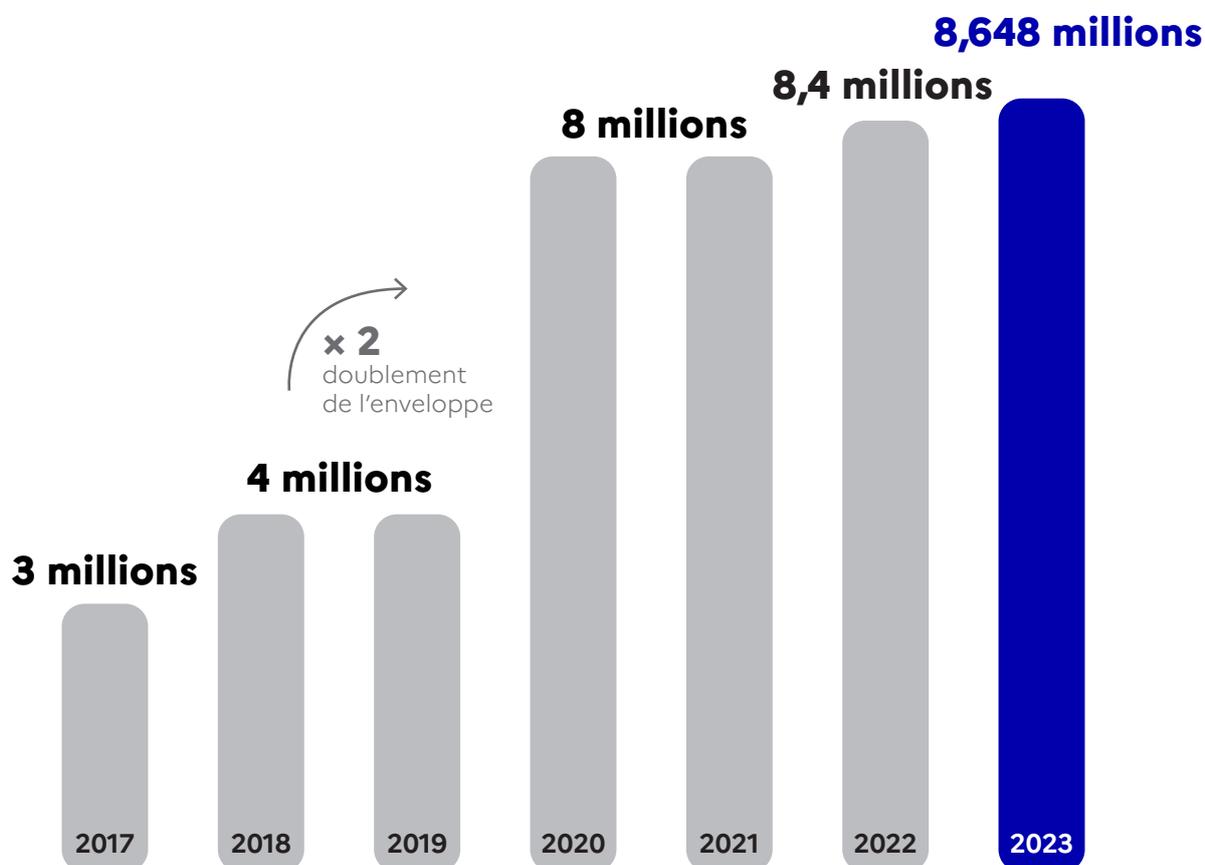
Données et chiffres

Financement

Les actions d'accompagnement et résorption au sens large sont principalement financées par les services de l'État, les collectivités territoriales et dans une moindre mesure par des fonds européens.

En 2022,
20 départements ont bénéficié d'un soutien de l'enveloppe nationale dédiée à la résorption des bidonvilles

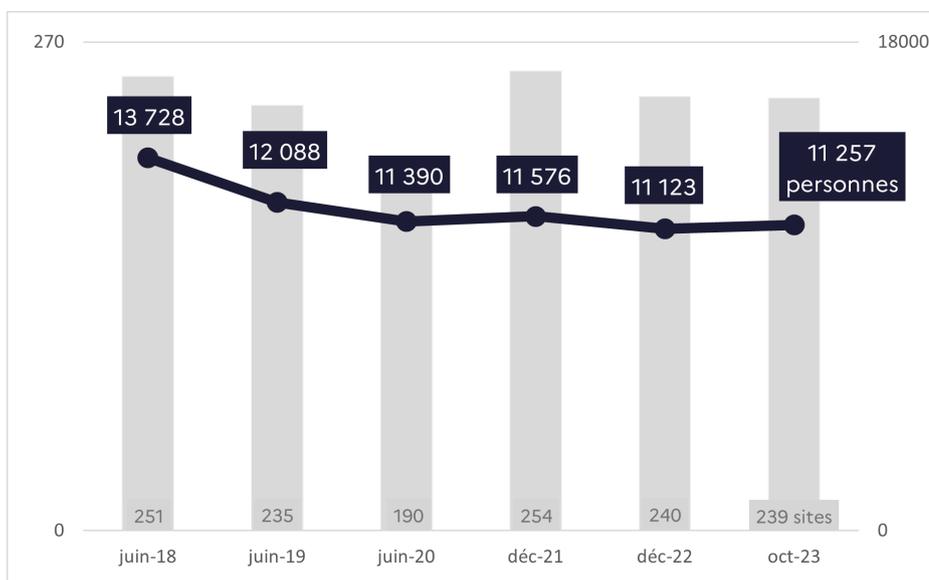
63 associations ou services en charge de l'accompagnement ont été co-financés représentant 126 actions.



En 2022, l'enveloppe a été complétée par un apport de 400 000 € issus du plan pauvreté pour développer la médiation scolaire.

Population

11 257 personnes en bidonvilles en octobre 2023

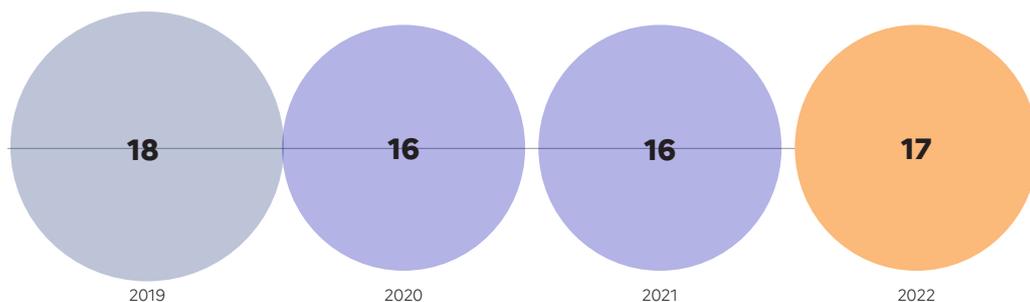


← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Résorption

17 sites résorbés en 2022

Sites (terrains ou bâtis) ou vivent exclusivement par des ressortissants européens

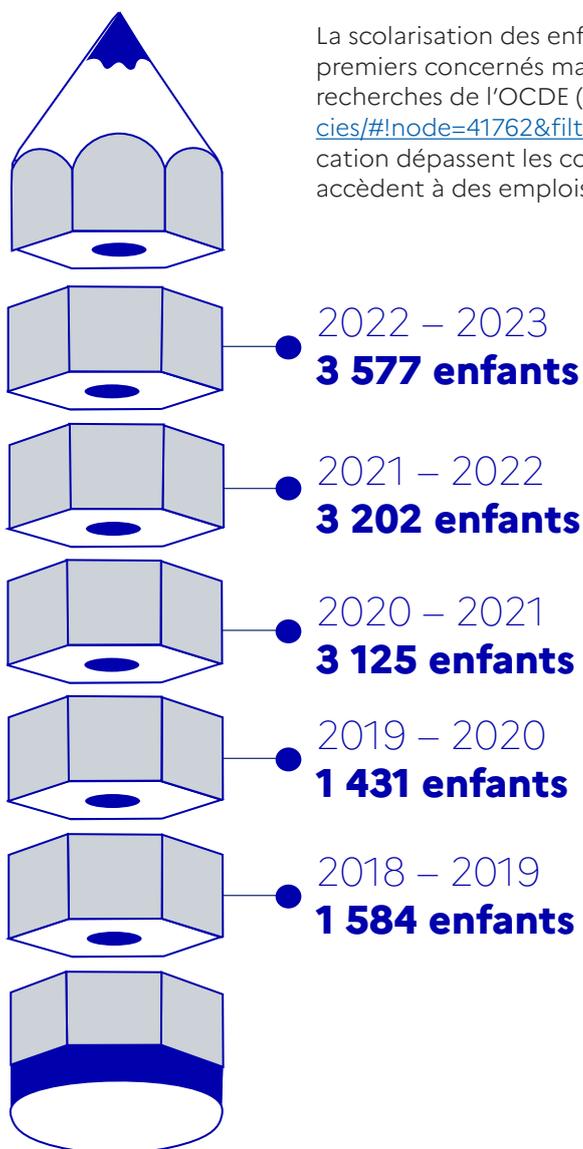


Scolarisation

Doublement du nombre d'enfants scolarisés de 2020 à 2023 dans le cadre de la médiation scolaire

Le nombre de mineurs scolarisés est passé de 1 430 en 2019 à 3 577 en 2022 grâce au programme de médiation scolaire. Les chiffres incluent les mineurs scolarisés grâce à l'appui des médiateurs et des bénévoles. Certains d'entre eux bénéficient d'un accompagnement individualisé par un médiateur.

La scolarisation des enfants constitue un progrès avant tout pour les premiers concernés mais également pour la société toute entière. Des recherches de l'OCDE (<https://gpseducation.oecd.org/revieweducationpolicies/#!node=41762&filter=all>) prouvent que les bénéfices de l'accès à l'éducation dépassent les coûts de la scolarisation, car les travailleurs qualifiés accèdent à des emplois mieux rémunérés.



Santé

5 461 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers la santé en 2022

Environ la moitié des personnes vivant en bidonvilles bénéficient d'un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...).

Eau

55 % des personnes vivant en bidonvilles ont accès à l'eau en 2023, contre 37 % il y a 3 ans

1 € investi dans les installations sanitaires de base représente entre 2,50 € et 5,50 € d'économies selon des études d'organisations internationales¹.

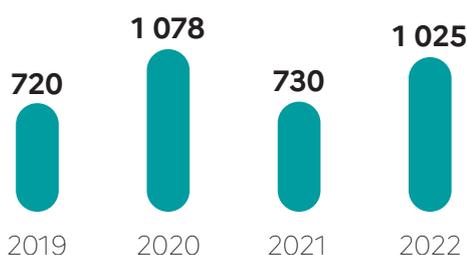
L'accès à l'eau permet de limiter les risques incendies. Chaque incendie, en plus des coûts humains et matériels pour les habitants, représente un coût important pour les services des pompiers et propriétaires².

1. Des études des nations unies démontrent un retour d'un point de vue économique et social suite à l'installation d'accès à l'eau et aux sanitaires grâce à la baisse de la mortalité, les économies réalisées sur les frais médicaux et l'accroissement de la productivité (estimations publiées par l'ONU (paragraphe Assainissement et bénéfices économiques : <https://www.un.org/fr/global-issues/water>) ou l'OMS (paragraphe « Benefits of improving sanitation » <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/sanitation>).

2. 700 000 €, soit 11 % de l'enveloppe nationale de 8 millions d'euros dédiée à la résorption des bidonvilles, pour la gestion (hommes, pelleteuses, véhicules et autre) d'un incendie d'un site de 600 personnes avec dans la Seine-et-Marne (Source : témoignage de deux Lieutenants du SDIS 77 lors d'un groupe de travail en février 2022). Plusieurs millions pour l'entreprise Richardson dont l'entrepôt a totalement été détruit lors d'un incendie d'un bidonville voisin à Grenoble en novembre 2021

Emploi

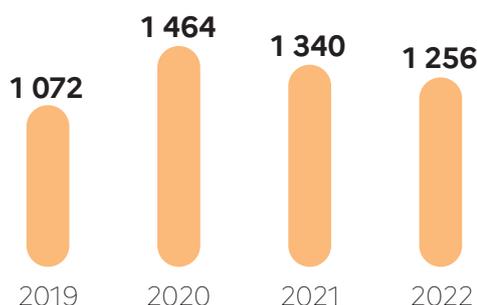
Accès à l'emploi, plus de 1 000 personnes ont accédé à un emploi en 2022, un chiffre stable



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Hébergement / logement

17 % de personnes en plus ont accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement en 2022



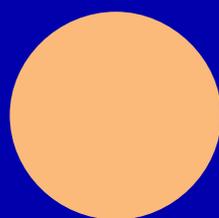
Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement), ou en logement



14 espaces temporaires d'insertion ou d'accompagnement en 2022

- **Gironde** (33) : ETI de Bègles (23 personnes), ETI de Mérignac (27 personnes)
- **Hérault** (34) : Village de transition de la Rauze (240 personnes)
- **Loire-Atlantique** (44) : Nantes (nc), Sainte-Luce sur Loire (nc), Bouguenais (55 personnes)
- **Nord** (59) : Loos (14 personnes)
- **Rhône** (69) : Village d'insertion Lortet (123 personnes), Village d'insertion Villa Urbana (78 personnes)
- **Seine-et-Marne** (77) : Etape Campesienne (13 personnes)
- **Haute-Savoie** (74) : ETI Annemasse à Ambilly (32 personnes)
- **Seine-Saint-Denis** (93) : Le Mesnil (60 personnes), Montreuil (100 personnes)
- **Val-de-Marne** (94) : Village de l'Espoir (64 personnes)

4



**Panorama des 20
départements concernés
par la présence de
bidonvilles (terrains
ou bâtis) où vivent des
ressortissants européens**

Depuis 2018, certains départements ont définitivement résorbé les sites de leur territoire (Vienne, Moselle, Côte-d'Or...).

En 2022, on compte encore une vingtaine de départements concernés par la présence de bidonvilles (terrains ou bâtis) en France métropolitaine. Les réalités sont très différentes d'un département à l'autre. L'implantation des bidonvilles reste majoritairement dans les métropoles avec une forte représentation dans la région francilienne (3 682 personnes, soit presque 35 % des ressortissants européens en France métropolitaine).

Si les ressorts économiques des migrations des ressortissants européens vivant en bidonvilles, ainsi qu'une grande partie des moyens de subsistance (parmi ceux-ci, on peut citer le ferrailage, les métiers du BTP ou d'agent d'entretien...) se retrouvent dans tous les territoires, les contextes locaux expliquent aussi des dynamiques particulières d'implantations des sites : main d'œuvre agricole en Loire-Atlantique, dans le Maine-et-Loire et en Gironde, la proximité avec la Suisse pour la Haute-Savoie par exemple.

Méthode de récolte des données

Les données présentées ci-après se concentrent sur les **sites avec uniquement des ressortissants européens**, public cible de la politique de résorption des bidonvilles portée par l'instruction du 25 janvier 2018. Pour une question de représentativité des données et en lien avec la définition d'un bidonville (lieu habité par plusieurs familles ou personnes), les données concernent les **sites de 10 personnes ou plus**.

Dans un objectif de bilan, les données sur l'évolution du nombre de personnes débutent en juin 2018, première année de l'instruction. La **plateforme numérique Résorption-bidonvilles** lancée en 2019, a permis de consolider les données à partir de 2020. Pour les années précédentes, les données étaient collectées via l'échange de fichiers avec les départements.

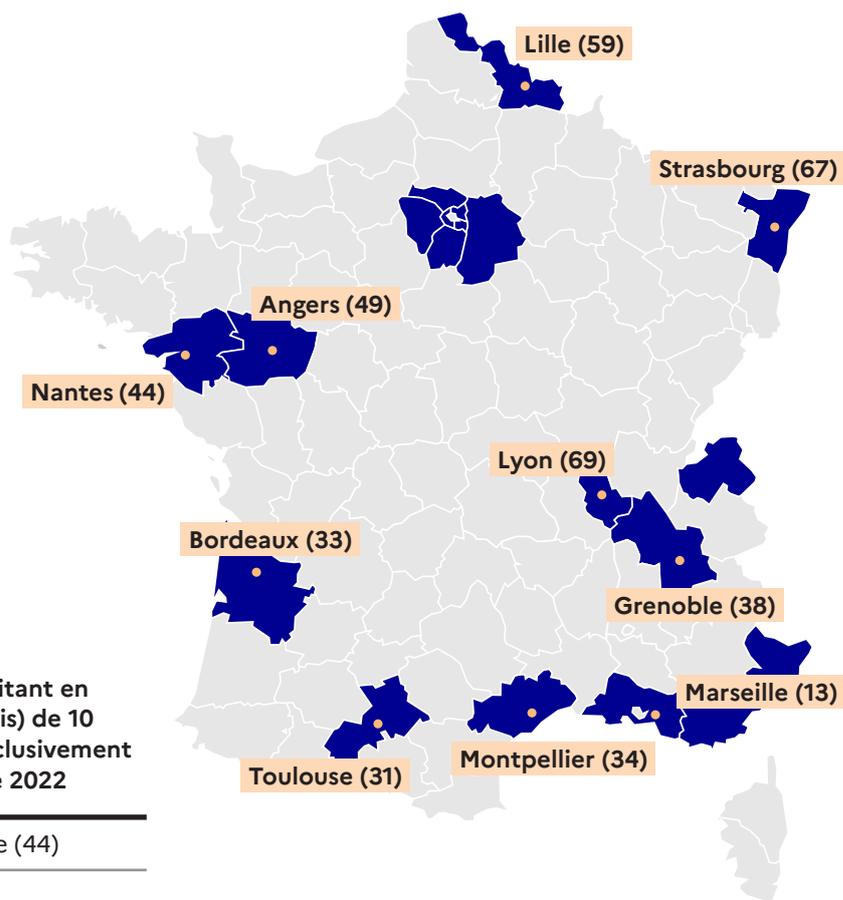
Les données portent sur **les années 2019, 2020, 2021, 2022, et non sur l'année 2023** pour laquelle les éléments chiffrés sont à ce jour partiels, en particulier les indicateurs de résultat qui sont par définition indisponibles à la date de réalisation de cet état des lieux (automne 2023).

Les résultats des actions de scolarisation, d'accès à l'emploi et à la santé peuvent concerner selon les territoires, des personnes vivant en bidonville ou hébergées ou en logement.

Les données communiquées dans ce panorama sont dépendantes des informations transmises par les acteurs et de la mise à jour des données sur la plateforme *Résorption-bidonvilles*.



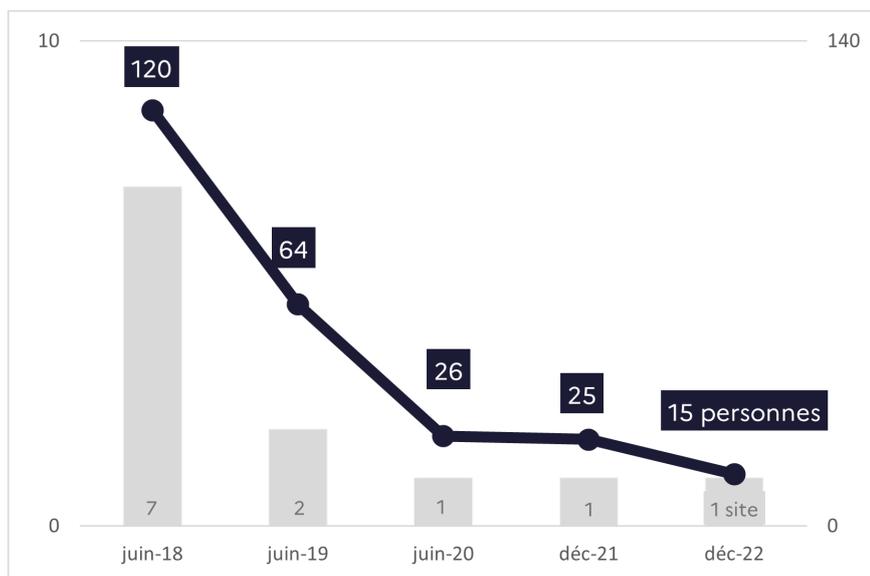
©Emeric Fohlen



Nombre de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, décembre 2022

+ de 1 000 personnes	2 599	Loire-Atlantique (44)
	1 311	Gironde (33)
	1 060	Bouches-du-Rhône (13)
entre 500 et 1 000 personnes	995	Seine-Saint-Denis (93)
	882	Val-de-Marne (94)
	744	Val-d'Oise (95)
	736	Essonne (91)
	645	Nord (59)
	346	Maine-et-Loire (49)
	314	Yvelines (78)
entre 100 et 500 personnes	274	Hérault (34)
	239	Hauts-de-Seine (92)
	228	Haute-Garonne (31)
	216	Rhône (69)
	162	Haute-Savoie (74)
	141	Isère (38)
	86	Seine-et-Marne (77)
moins de 100 personnes	70	Bas-Rhin (67)
	50	Var (83)
	25	Alpes-Maritimes (06)
11 123 personnes		

Alpes-Maritimes (06)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Le département est peu concerné par la problématique avec 1 site recensé sur la plateforme *Résorption-bidonvilles*.

Cadre d'action et gouvernance

Un suivi des implantations et l'accompagnement des familles hébergées depuis 2018 est mené par une association.

Résultats

Le nombre de personnes a notablement diminué depuis 2018. Les actions se poursuivent pour envisager une résorption durable dans le département.

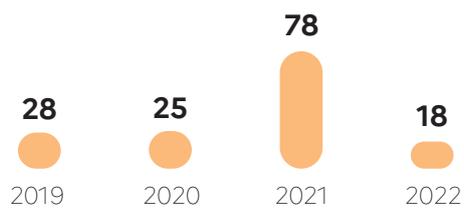
Acteurs en 2022

PEP Atlantique Anjou ALC

Diagnostic et accompagnement des personnes sur site et hébergées

Trajectoires

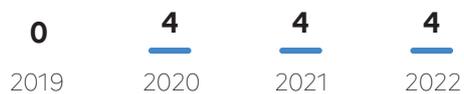
Diagnostic sur les familles bulgares en vue de l'appui aux acteurs



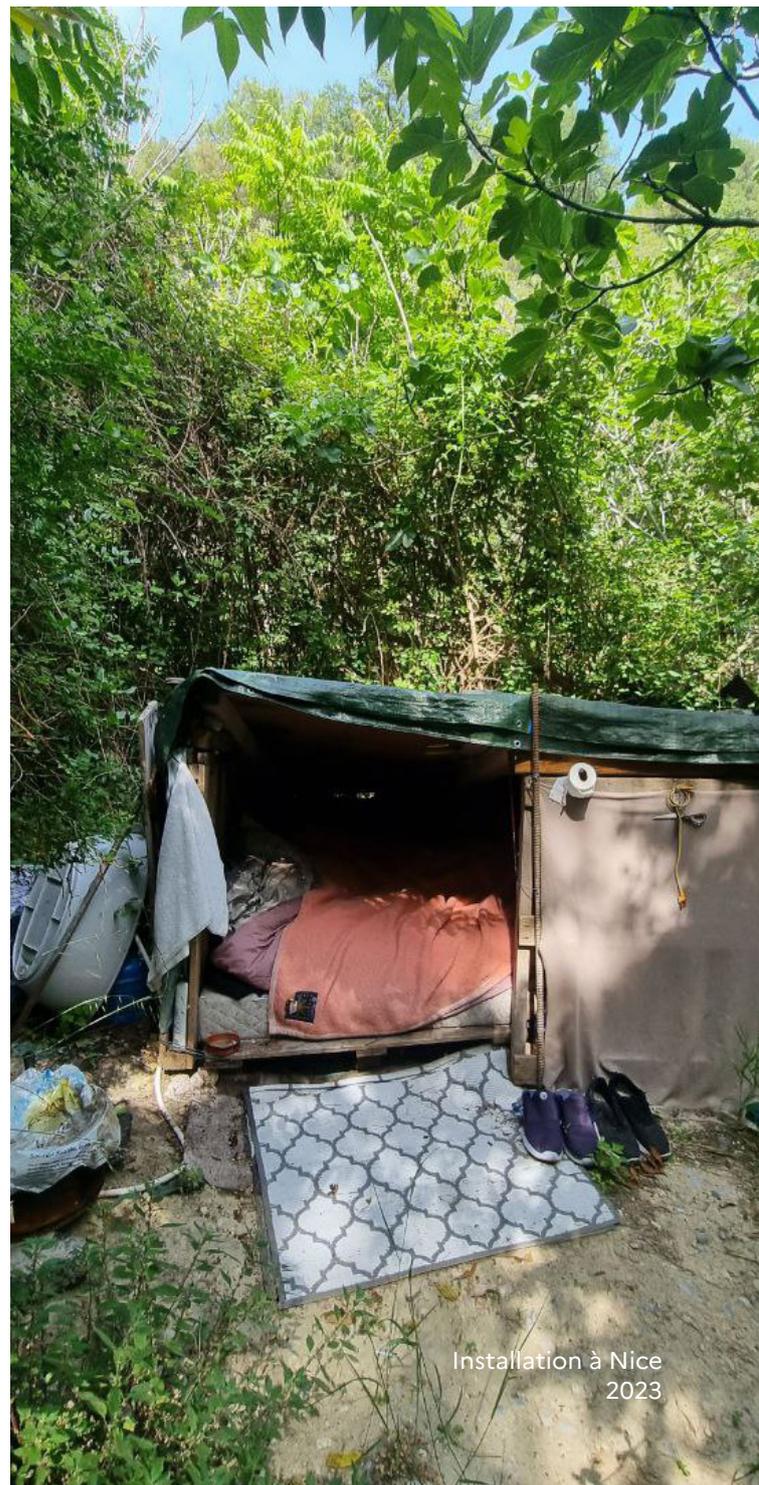
Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

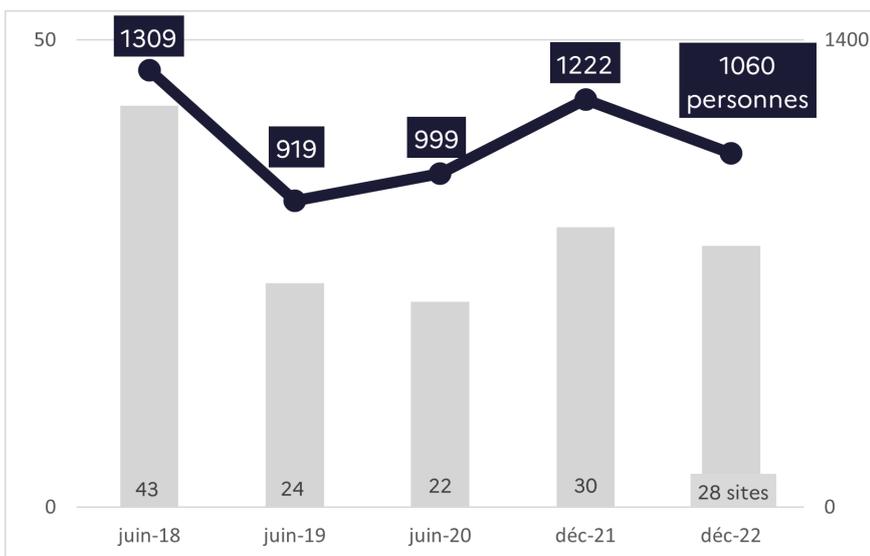


Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)



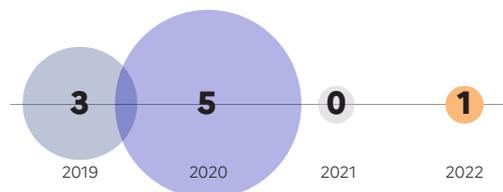
Installation à Nice
2023

Bouches-du-Rhône (13)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Le département des Bouches-du-Rhône est le troisième le plus concerné par la présence de bidonvilles ou squats. Le nombre de sites a diminué fortement de 2018 à 2020 (moins de 50 %) puis s'est stabilisé autour de 30 sites depuis 2021. Le nombre de personnes se stabilise autour de 1 000 personnes. En 2022, 75 % des sites comptent entre 10 à 49 personnes inclus.

À l'exception d'un site en périphérie de Marseille à Aubagne et 3 sites à Aix-en-Provence, l'intégralité des sites est sur la ville de Marseille. Le ferrailage et la récupération d'objets ou matériaux semblent être une source de revenus pour une bonne partie des familles.

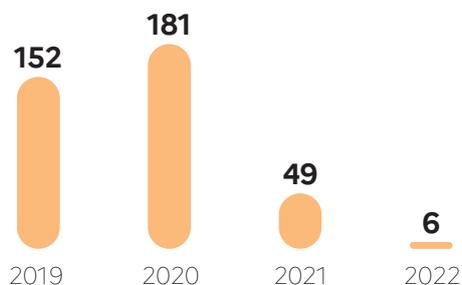
Gouvernance - Cadre d'action

De nombreuses actions sont entreprises sur le territoire avec un pilotage affirmé de la DDETS et de la Préfecture à travers les services du PDEC (Préfet pour l'égalité des chances), et ce en étroite collaboration avec la ville de Marseille qui s'engage pleinement dans la politique de résorption des bidonvilles. Les actions menées par les 6 associations co-financées par l'État concernent tous

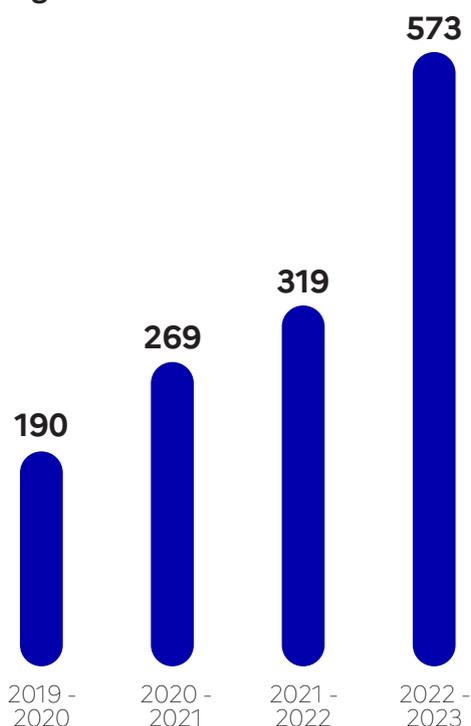
les champs de l'accompagnement (médiation scolaire, emploi, accès à l'eau...). Le tissu associatif est ancré sur le territoire et œuvre depuis plusieurs années auprès des personnes vivant en bidonvilles.

L'association de médiation scolaire initialement constituée de bénévoles a notamment engagé 3 médiateurs scolaires à la faveur du lancement du programme national à la rentrée scolaire 2020. 2 associations travaillent conjointement à la mise en place de solutions concrètes et nouvelles pour sécuriser les conditions de vie sur site (eau, électricité, douche).

Le département a été marqué par un site important (site dit « Cazemajou », plus de 200 personnes). Son évacuation indispensable dans le cadre du prolongement du tramway vers les quartiers nord a engagé un travail de recherche de terrain en vue de la création d'un espace temporaire d'insertion dont le projet est en cours de montage.

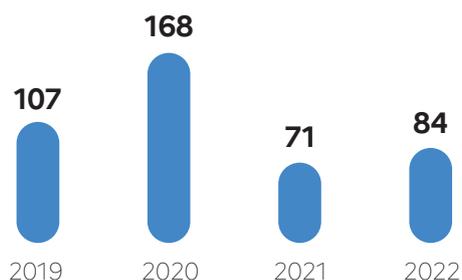


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

367 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

Grâce aux mesures d'accompagnement à l'insertion professionnelle, environ 70 personnes accèdent à l'emploi chaque année. Les résultats des acteurs de terrain en matière de scolarisation sont également notables.

On observe en effet une augmentation chaque année du nombre d'enfants scolarisés par rapport à l'année précédente. Il faut cependant préciser qu'à partir de 2022, le chiffre de la scolarisation comprend à la fois les enfants scolarisés et accompagnés par les médiateurs scolaires et les enfants scolarisés par les bénévoles de l'association, ce qui explique la forte augmentation observée cette année.

La structuration des actions, l'engagement et le travail en concertation entre les institutions et les associations ancrent l'action publique dans une dynamique positive.

Acteurs en 2022

ADDAP 13

Accompagnement vers l'école, renforcement des maraudes, évaluation sur sites et suivi des familles

AMPIL

Diagnostics sociaux et unités mobiles, mise en œuvre du programme SIBEL (Sortie inclusive du bidonville par l'emploi et le logement), SAS d'accompagnement renforcé pour l'accès au logement sur des sites ciblés

EVOLIO

Mise en œuvre du programme SIBEL

Just

Accès à l'eau et sécurisation des conditions de vie

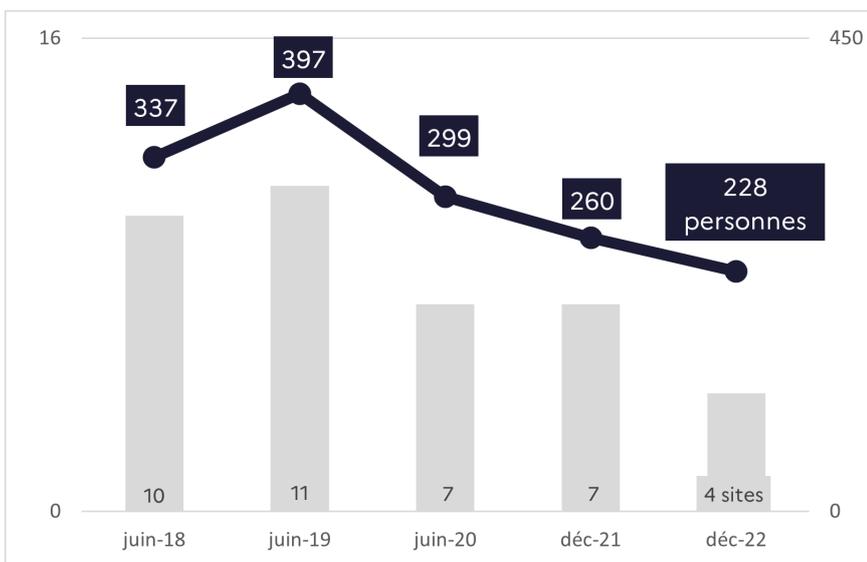
L'école au présent

Médiation scolaire

Solidarités international

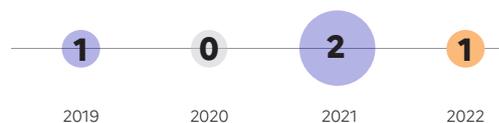
Accès à l'eau et sécurisation des conditions de vie

Haute-Garonne (31)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

En Haute-Garonne, les sites se concentrent sur la métropole toulousaine, dont notamment un très grand site de plus de 100 personnes (dit de la « Flambère »).

Gouvernance - Cadre d'action

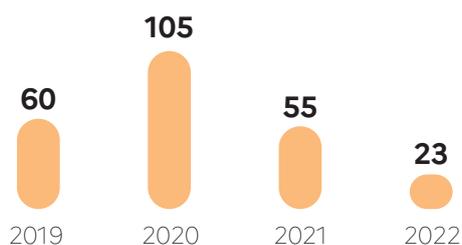
L'État et la ville de Toulouse coopèrent pour mettre en œuvre des mesures importantes de relogement avec accompagnement des personnes, notamment à travers la mobilisation de logement par la ville pour près de 100 ménages. Ce dispositif fait actuellement l'objet d'une refonte (gouvernance, objectifs, modalités, profils, suivis, orientations, ...).

Depuis 2021, une nouvelle méthode de résorption des campements est par ailleurs mise en œuvre pour inscrire en complément de ce dispositif ville / État la prise en charge de ces publics dans le droit commun (accueil en structure d'hébergement « classique » / rôle du SIAO).

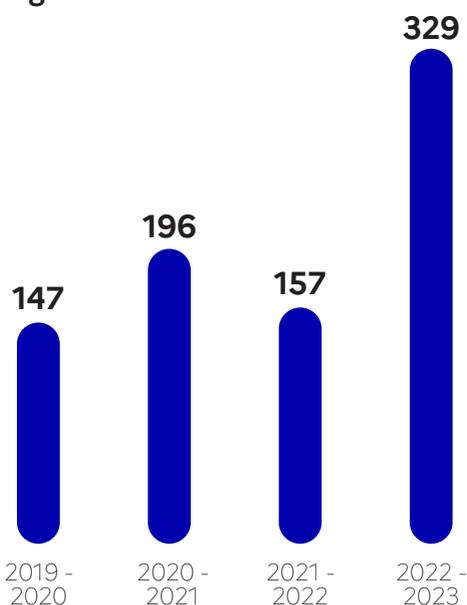
La Haute-Garonne bénéficie également d'une forte implication de nombreux acteurs associatifs dans plusieurs domaines (sécurisation des conditions de vie, scolarisation...).

À noter la présence de la Plateforme Santé Précarité financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui intervient sur l'ensemble des bidonvilles. 4 projets spécifiques au département : la médiation scolaire sur les campements (association ESPOIR et association Rencontre'mous), programme SIBEL (Sortie Inclusive du Bidonville par l'Emploi et le Logement) géré par UCRM, programme ALEJ (Accompagnement renforcé pour permettre l'accès au logement et à l'emploi des jeunes) porté par Unis Cité et également un projet d'amélioration des conditions sanitaires mensuelles porté par Solidarités International.

Aujourd'hui, les services de l'État et les associations réinterrogent les modalités globales d'action dans l'optique d'une nouvelle stratégie départementale de résorption définitive des sites. Les collectivités et notamment la ville de Toulouse et le Département sont associées à cette dynamique.

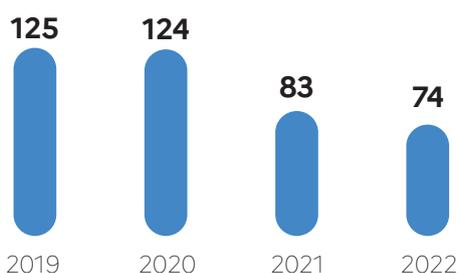


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

311 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

La diminution du nombre de sites entre 2021 et 2022 (moins 42 %) est à souligner, même si, en raison de la subsistance d'un grand site, elle ne se traduit pas par une réduction significative du nombre d'habitants en bidonvilles malgré la résorption de 4 sites depuis 2019 notamment grâce au dispositif de logement en diffus.

Acteurs en 2022

Espoir

Médiation scolaire et démarche de résorption

France-Horizon

Accompagnement social des personnes en logement dans le diffus

Rencont'rons nous

Médiation scolaire sur le site de la Flambère

Solidarités international

Accès à l'eau/conditions de vie et programme précarité menstruelle

Soliha

Accompagnement social des personnes en logement dans le diffus

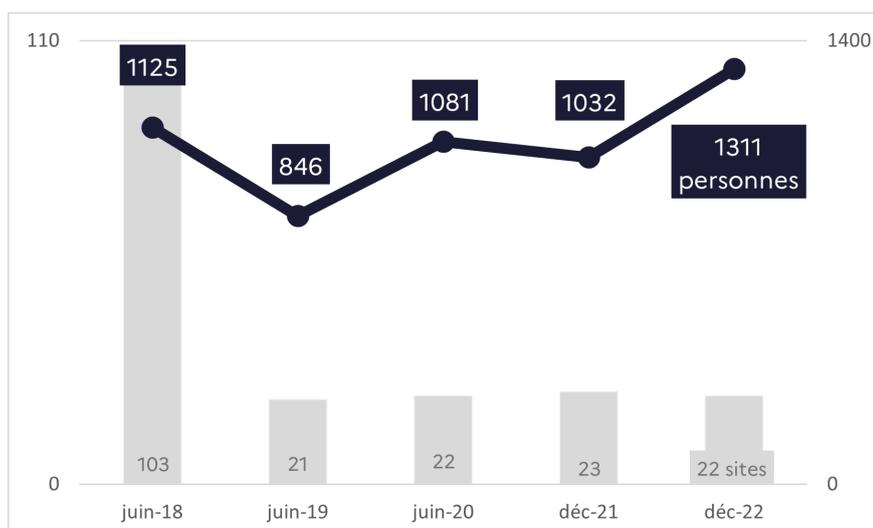
UCR

Programme SIBEL (Sortie inclusive du bidonville par l'emploi et le logement)

Unis-Cités

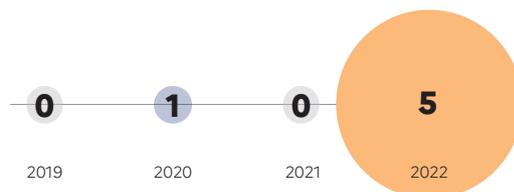
Service civique, programme ALEJ (Accès au logement et à l'emploi de jeunes)

Gironde (33)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

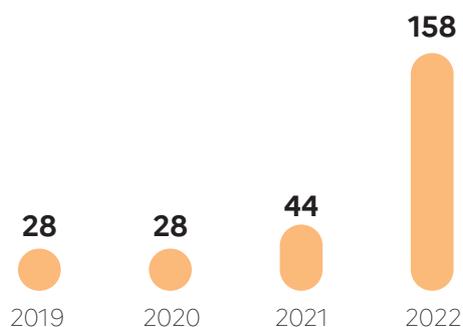
La Gironde est le deuxième département le plus concerné par la présence de ressortissants européens en bidonvilles et squats. Le nombre de sites et personnes sur le territoire est relativement stable depuis 2019 avec 20 sites et entre 1 100 et 1 200 personnes. En 2022, plus de la moitié (54 %) des sites en Gironde sont des sites de petite taille (de 10 à 49 personnes inclus). Enfin, presque 50 % des sites sont des squats (10 sites / 22 en décembre 2022), ce qui est plus que la moyenne nationale (30 % des sites au national sont des squats).

L'activité agricole de la Gironde explique en grande partie la présence de personnes en bidonvilles ou squats. Pour ce territoire, cette main d'œuvre est indispensable au bon fonctionnement de l'économie viticole. Le travail des vignes étant saisonnier, le territoire connaît des mouvements importants l'été jusqu'au début de l'automne avec notamment la présence de sites de plusieurs centaines de personnes. Ces emplois ne sont pas visibles dans les chiffres de résultat puisque les personnes y ont accès sans accompagnement.

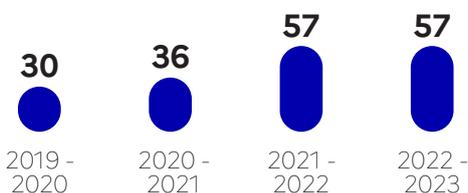
Gouvernance - Cadre d'action

Des actions sont menées par des acteurs en place depuis plusieurs années. Les solutions à apporter face à la problématique du travail saisonnier, avec la présence d'intermédiaires entre les salariés et les employeurs, sont en cours de réflexion même si la mise en œuvre sera évidemment complexe et sur le long terme.

Néanmoins, plusieurs actions d'accompagnement sur le champ de l'insertion et de la scolarisation sont entreprises sur le territoire. L'année 2022 a notamment été marquée par l'ouverture d'espaces et logements temporaire d'insertion (ETI / LTI) à Bègles et Mérignac qui contribuent à la résorption des 5 sites résorbés cette même année.

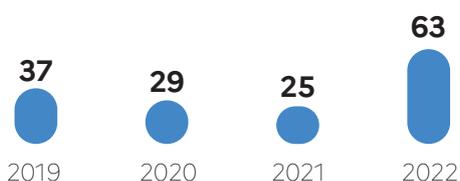


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

157 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

Le travail d'accompagnement sur site et au sein des ETI / LTI apportent des résultats en terme d'insertion et d'accès aux droits. La poursuite et le renforcement des projets en prenant en compte la spécificité du bassin économique du territoire semblent nécessaires pour proposer des solutions adaptées.

Acteurs en 2022

COS Alexandre Glasberg

Diagnostic et accompagnement global

Diaconat de Bordeaux

Accompagnement sur les espaces et logements temporaires d'insertion

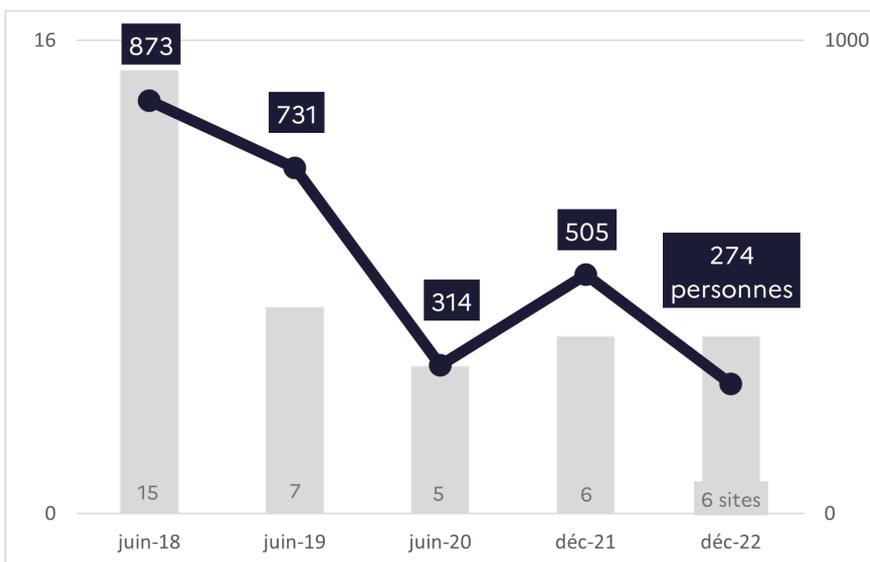
Fabrique Paola

Ateliers artistiques et culturels avec les enfants

GIP Bordeaux métropole

Médiation scolaire

Hérault (34)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



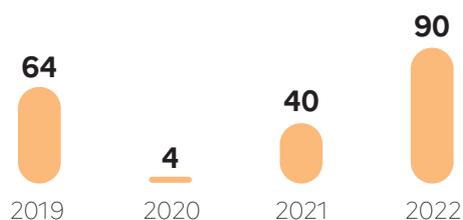
Situation

Dans l'Hérault, les sites se concentrent sur la métropole montpelliéraine. L'année 2022 a été marquée par la résorption d'un grand bidonville de plus de 200 personnes (dit de « Celleneuve »). Subsistent 2 à 3 bidonvilles et squats de taille assez importante et des plus petits campements.

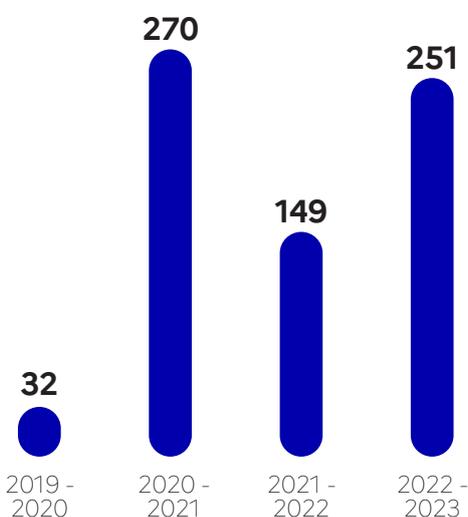
Gouvernance - Cadre d'action

La structuration progressive de l'action dans le département au cours des dernières années, portée par les services de l'État, la Métropole et la Ville de Montpellier, ont permis la mise en place de dispositifs ambitieux. Ces dispositifs sont portés par un paysage associatif particulièrement structuré et actif composée de 4 associations co-financées par l'État pour des actions de médiation scolaire mais

aussi d'accompagnement plus global. Une stratégie zéro bidonvilles engagée et écrite par les associations de terrain avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre donne un cap pour le territoire. Cette stratégie, en attente de signature par les acteurs institutionnels, s'appuie notamment sur de l'urbanisme transitoire (occupation de lieux inoccupés sur une durée limitée) comme cela a déjà été expérimenté en 2021 à travers la réquisition d'un EHPAD en vente.

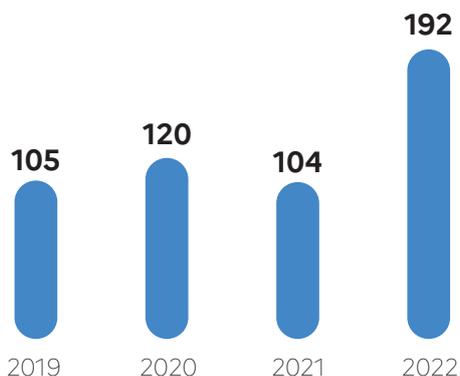


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

770 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

Les résultats sont prometteurs dans le département. La mise en œuvre du terrain de transition de la Rauze a permis à plus de 200 personnes de sortir du bidonville de Celleneuve. Les sorties vers le logement pérenne doivent être consolidées, et des modèles innovants d'habitat renforcés. La mise en place du programme de médiation scolaire continue d'avoir des effets bénéfiques, puisque 100 mineurs supplémentaires ont pu être scolarisés entre les années scolaires 2021 - 2022 et 2022 - 2023.

Acteurs en 2022

AREA

Accompagnement global sur les sites et médiation scolaire

Coallia

Accompagnement global sur le terrain de transition de la Rauze

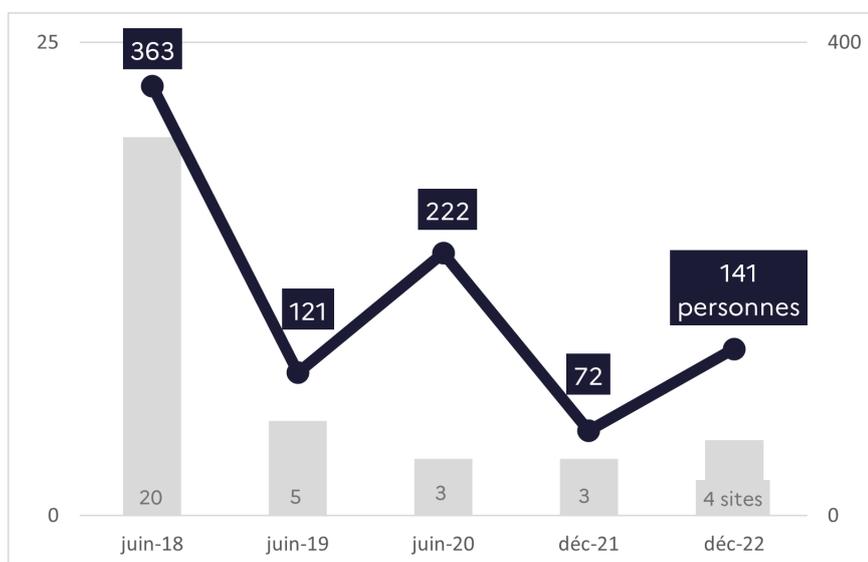
La Cimade

Médiation scolaire

2 choses lune

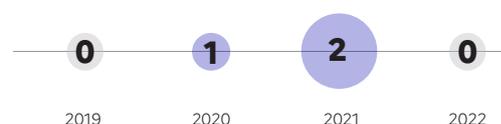
Accompagnement global sur le terrain de transition de la Rauze

Isère (38)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

L'Isère compte peu de sites par rapport à d'autres départements et ce sont presque exclusivement des sites de petite taille (de 10 à 49 personnes inclus), excepté en 2019 où ces petits sites représentent deux tiers des sites.

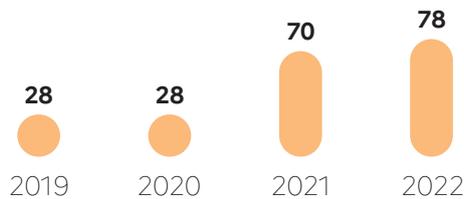
Si le nombre de sites en Isère est plutôt stable depuis 2019 (entre 3 et 5 sites), le nombre de ressortissants européens vivant en bidonville est fluctuant : en 2020, on comptait 222 habitants et 72 en 2021. Ces variations s'expliquent en fonction des dispositifs mis en œuvre.

Gouvernance - Cadre d'action

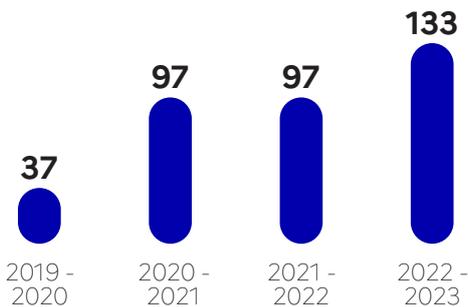
La signature d'un deuxième protocole territoriale pour la période 2022 - 2024 par la Préfecture, la Métropole et le Conseil Départemental marque l'engagement des acteurs institutionnels à agir de manière partenariale avec l'appui de la DDETS. Des dispositifs sont mis en place pour héberger et loger les familles, ce qui a permis la réduction du nombre de personnes en bidonvilles, à travers par exemple de l'urbanisme transitoire mis en place à la suite

d'un incendie sur un site. Toutefois, des phénomènes d'emprise fortement marqués et qui peuvent amener des tensions sur les bidonvilles ou entre les bidonvilles constituent un point dur pour les acteurs qui ont été appuyés ponctuellement par l'association Trajectoires afin d'identifier des axes de travail. Les travailleurs sociaux de Grenoble Alpes Métropole accompagnent les familles sur le terrain, ce rôle de la métropole est spécifique au département.

Depuis 2022 un travail est instauré avec les partenaires associatifs et institutionnels (associations spécialisées, Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Grenoble Alpes Métropole, Pop's 38) pour travailler sur la prévention et la prise en charge des personnes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelles et d'emprise et amorcer un travail de collaboration entre les services.

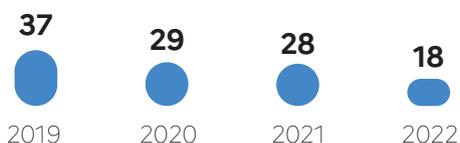


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

325 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

Grâce aux mesures d'accompagnement à l'insertion professionnelle, 18 personnes ont accédé à un emploi en 2022. Même si ce nombre a diminué en 2022 par rapport à 2019 (28 personnes), il faut souligner que 36 personnes ont été accompagnées cette même année dans le cadre de programmes d'insertion professionnelle et de formations qualifiantes (stages d'insertion notamment). Le travail de médiation (72 mineurs accompagnés par la médiation scolaire en 2022) permet également d'atteindre des résultats importants en matière de scolarisation.

Acteurs en 2022

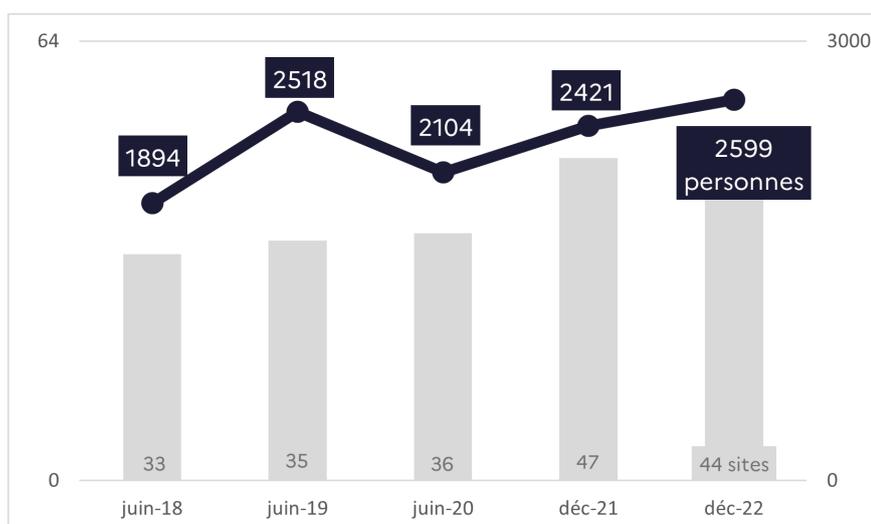
Grenoble Alpes Métropole

Accompagnement sur site et en hébergement ou logement

Oiseau bleu

Accompagnement global sur les sites et médiation scolaire

Loire-Atlantique (44)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

La Loire-Atlantique est le département de France où se trouve à la fois le plus grand nombre de ressortissants européens vivant en bidonville et le nombre le plus élevé de sites. En 2022, le département compte sur son territoire près d'un quart (23 %) des ressortissants européens vivant en bidonvilles en France métropolitaine et près d'un cinquième (18 %) des sites. Ces chiffres et proportions sont restés assez stables sur les cinq dernières années, avec une légère tendance à la hausse, après une diminution observée en 2019 et 2020.

Les personnes se concentrent sur la métropole nantaise, mais travaillent en large partie dans les exploitations viticoles, arboricoles et surtout maraîchères du département qui est un des premiers territoires maraîchers de France.

Gouvernance - Cadre d'action

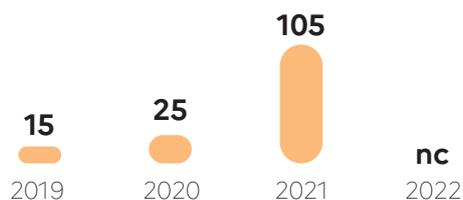
L'action sur le département s'est largement structurée avec les années, avec une forte implication des services de l'État, de la métropole nantaise et de ses communes. Une stratégie départementale avec le Conseil départemental, la Métropole et l'État est en cours de réalisation. Par ailleurs, un travail est engagé avec les employeurs agricoles dans une stratégie de rapprochement bassin d'emploi/bassin de vie permettant de couvrir l'accompagnement à l'emploi, l'accès aux droits, l'insertion par l'emploi et le logement,

pour cette main d'œuvre indispensable à ce secteur d'activité. L'enjeu est également de mieux canaliser les formes d'emprise actuelles, la présence d'intermédiaires entre les employés et les salariés n'étant pas rare. Ces emplois ne sont pas visibles dans les chiffres de résultat puisque les personnes y ont accès sans accompagnement.

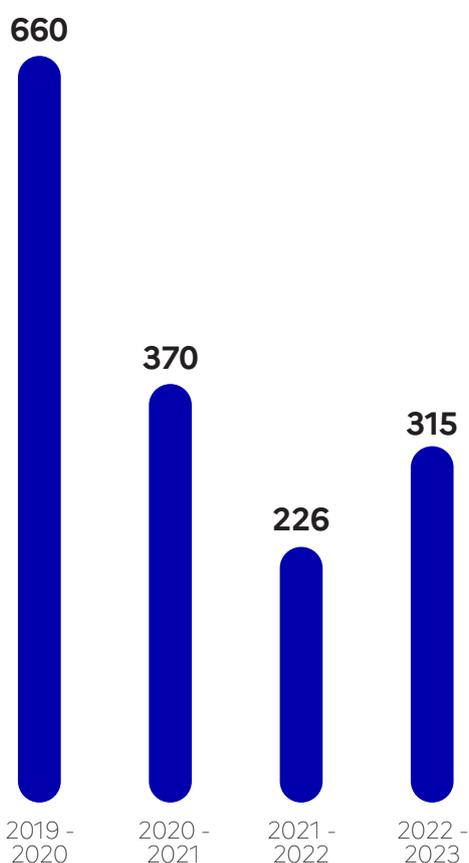
Depuis 2020, une action nommée « référence médiation gestion » permet d'avoir une présence régulière et une connaissance fine de l'ensemble des sites et de leurs habitants. Aujourd'hui, 2 associations mènent cette action avec l'appui en coordination de l'association Trajectoires. Pour assurer des conditions de vie dignes aux personnes et leur permettre de s'insérer socialement, un investissement fort porté par la Métropole est mené pour l'accès à l'eau (34 sites – 1 984 bénéficiaires en juillet 2023, soit environ 66 %).

Les actions d'allers vers sont garanties par 6 associations dans le cadre de conventions entre les services de l'État et la Métropole et un réseau d'associations bénévoles. L'accompagnement social est mis en œuvre par le Conseil départemental via une association.

En complément des actions sur sites, 3 espaces temporaires d'insertion sont pilotés par les collectivités.



Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

En 2022, 447 personnes vivant dans des bidonvilles en Loire-Atlantique ont eu accès à une solution longue durée en hébergement ou logement.

La mise en place du programme de médiation scolaire en 2020 a eu un impact sensible sur le territoire, avec une multiplication par quatre du nombre de mineurs scolarisés, ce nombre continuant à augmenter. Ce sont désormais 400 enfants vivant en bidonvilles en Loire-Atlantique qui sont scolarisés sur le territoire.

L'engagement et la mobilisation des acteurs devraient porter leurs fruits et se concrétiser à terme par une réduction du nombre de personnes en bidonvilles.

Acteurs en 2022

PEP Atlantique Anjou

Médiation scolaire

ASBL

RMG (référence médiation gestion) des terrains et mise en œuvre du programme SIBEL (Sortie inclusive du Bidonville par l'Emploi et le Logement)

UFUT

RMG (référence médiation gestion) des terrains

Les forges médiation

RMG (référence médiation gestion) des terrains

Trajectoires

Travail de coordination des acteurs de terrain RMG ainsi que sur la sécurisation des sites et contractualisation avec les familles

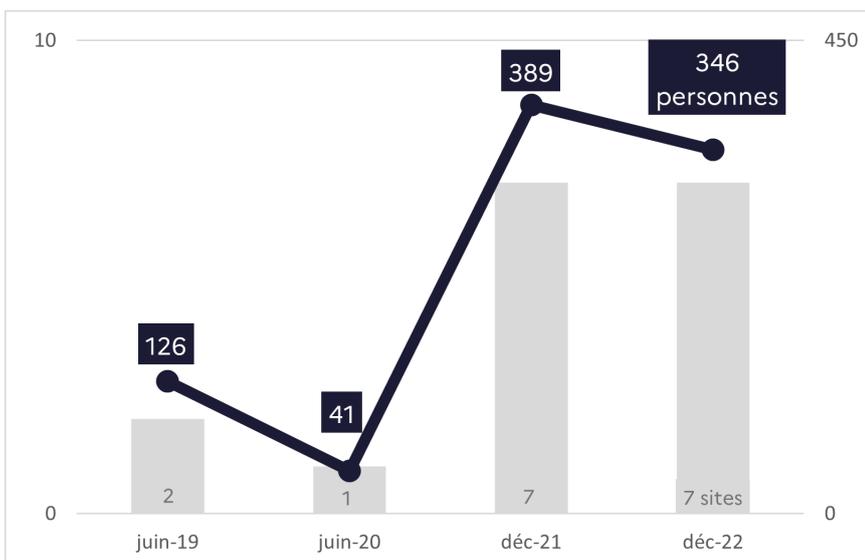
Solidarités International

sécurisation et résorption de certains bidonvilles (accès eau, toilettes), atelier et coordination

Ville de Nantes

Médiateurs terrains

Maine-et-Loire (49)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Le Maine-et-Loire a la particularité d'être un département avec un nombre de sites peu élevé mais plutôt de taille moyenne (50 à 99 personnes inclus) ou grande (100 personnes et plus). En 2022, plus de la moitié (57 %) des sites étaient de taille moyenne.

Une nouvelle dynamique d'action institutionnelle a été engagée en 2021, ce qui explique probablement une meilleure connaissance des situations et donc une augmentation du nombre de personnes recensées en bidonvilles entre 2020 et 2021. Comme en Loire-Atlantique, l'activité maraîchère explique la présence de ressortissants européens en bidonvilles. D'après une étude menée par la DDETS, le taux d'emploi des personnes en bidonvilles atteindrait 40 % sur certaines périodes de l'année.

Gouvernance - Cadre d'action

La structuration de l'action publique, et de fait la coordination des acteurs, sont en cours de consolidation. L'engagement de la métropole angevine est entier au côté des services de l'État. La capacité à agir ensemble, avec les communes concernées et le département sont des appuis majeurs pour mener une politique de résorption de long terme.

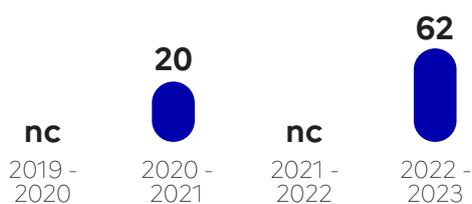
Acteurs en 2022

France-Horizon

Diagnostic et accompagnement sur sites

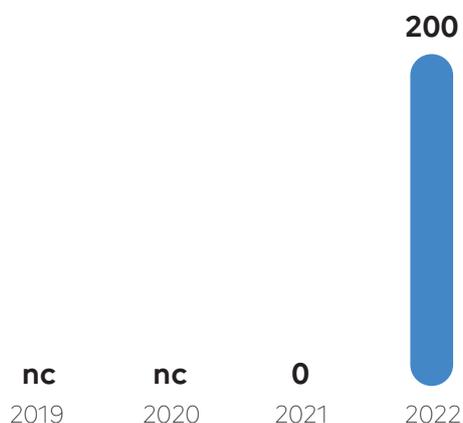


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

200 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022

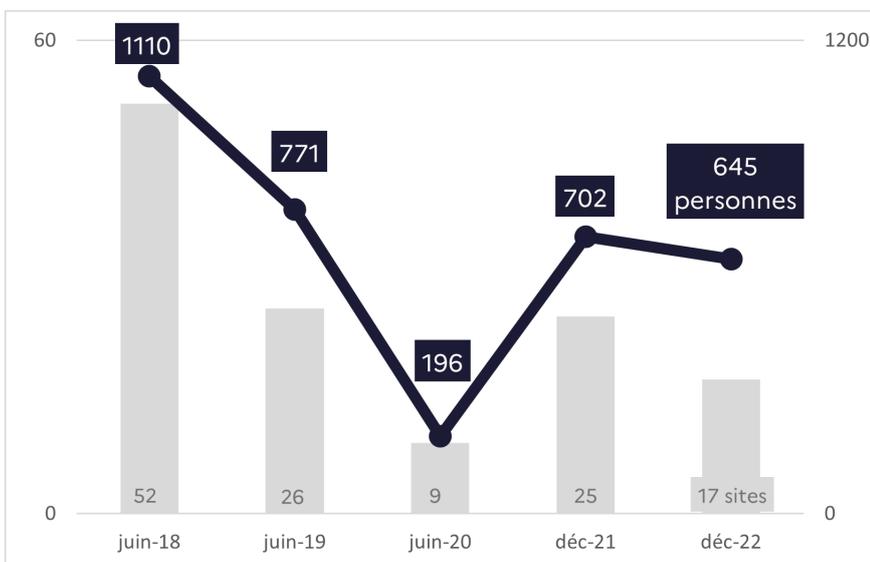


Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)



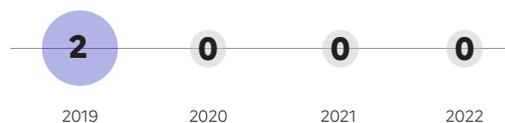
Bidonville à Angers, 2022

Nord (59)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Le Nord comptabilise autour de 700 ressortissants européens habitant en bidonvilles, chiffre stable depuis mi-2019. La réduction du nombre de personnes entre 2018 et 2019 s'explique par les actions de résorption, notamment la mise en place de SAS. La majorité des sites (70 % en 2022) sont de petite taille (de 10 à 49 personnes inclus). À noter, une augmentation du nombre de personnes sur des sites de toute petite taille (moins de 10 personnes), en décembre 2021, on comptait 41 sites et 197 ressortissants européens ; en décembre 2022 : 41 sites et 240 personnes.

Gouvernance - Cadre d'action

Depuis plusieurs années, les acteurs institutionnels et associatifs travaillent de manière partenariale pour résorber les bidonvilles à travers des actions sur site et la mise en place de SAS (5 SAS en 2019, 1 SAS est en fonctionnement en 2023). L'action a connu un changement d'approche à partir de 2021 avec le maintien des actions d'accompagnement et des dispositifs d'hébergement et de logement d'insertion malgré une réduction des crédits de l'enveloppe nationale dédiée à la résorption des bidonvilles.

Acteurs en 2022

Sauvegarde du Nord

Interprétariat et médiation scolaire

SOLIHA métropole Nord

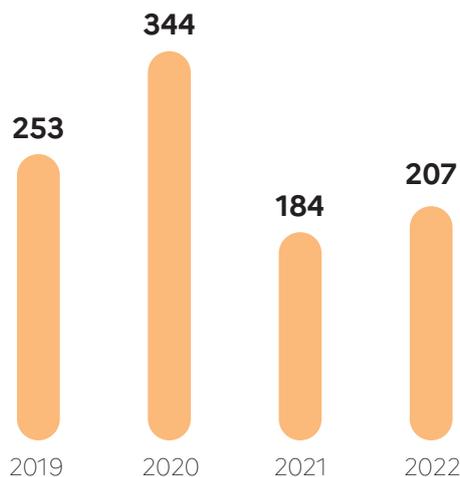
Accompagnement vers et dans le logement suite aux opérations de résorption en 2019 des bidonvilles (Station-service et Port Royal)

Coallia

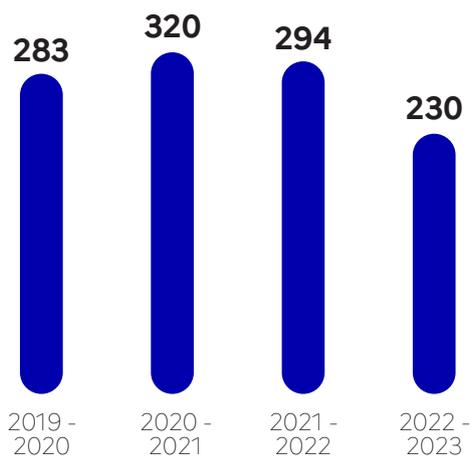
Diagnostics de terrain

Résultats

On constate une réelle diminution du nombre de personnes à partir de 2019 grâce à la résorption de 2 sites la même année. Depuis, les chiffres de résultats sur l'accès au logement ou solution d'hébergement longue durée, l'accès à l'emploi et la scolarisation sont stables à l'exception de la scolarisation qui comptait une légère baisse sur la dernière année scolaire.

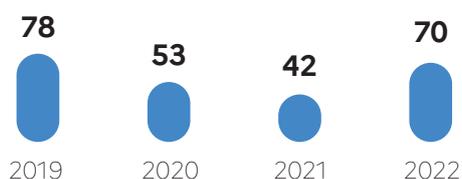


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

1 087 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

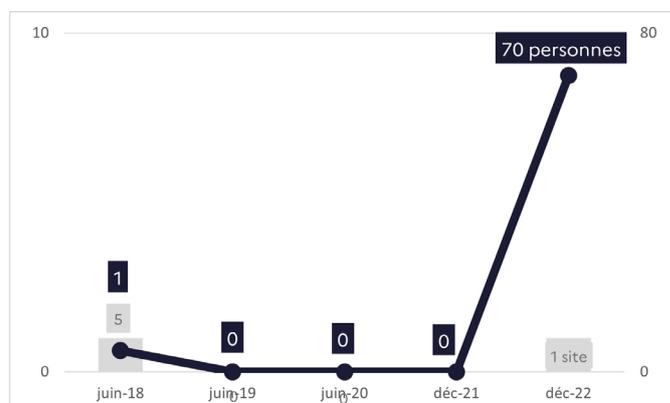
Bas-Rhin (67)

Situation

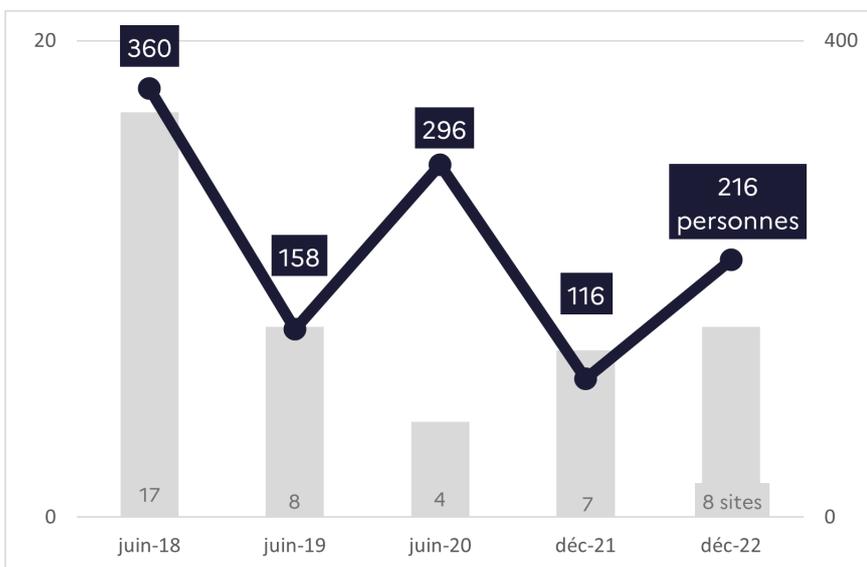
La fin des années 2000 à Strasbourg était marquée par la présence de campements dans la ville (près de 300 ressortissants européens y habitaient sur cette période). Grâce à une approche globale de la problématique par la métropole de Strasbourg et un accent mis sur l'insertion, ces campements ont pu être intégralement résorbés en quelques années. La création de trois Espaces Temporaires d'Insertion (ETI) permettant un accompagnement social, éducatif, administratif et vers l'emploi a notamment permis aux familles concernées d'emménager dans un logement autonome.

Cette résorption complète a motivé l'arrêt des actions de la mission « bidonvilles » de la Ville qui suivaient les familles, mais un nouveau site de 70 personnes est apparu sur le territoire en 2022.

Les acteurs publics (métropole et préfecture) s'engagent fin 2023 vers une nouvelle action en faveur de la résorption de ce nouveau bidonville.

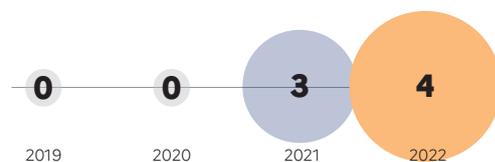


Rhône (69)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Les sites du département du Rhône se concentrent au niveau de la métropole lyonnaise, à Lyon mais surtout à Villeurbanne (5 sites sur 8 en 2022). Contrairement à d'autres territoires et d'après la plateforme Résorption-bidonvilles, les ressortissants européens représentent une part limitée (9 % en 2022) de l'habitat informel sur le territoire. Par ailleurs, on constate une baisse significative (moins 40 % en 4 ans) du nombre de ressortissants européens en bidonvilles ou immeubles bâtis.

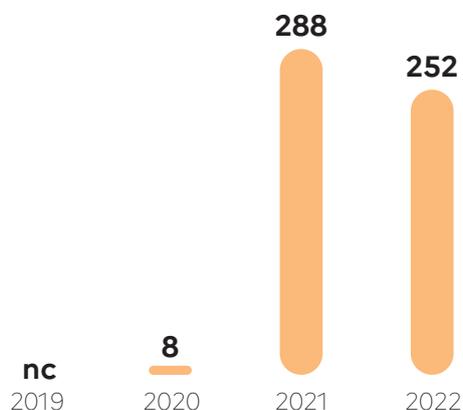
Gouvernance - Cadre d'action

Si la Métropole de Lyon fait partie des collectivités engagées dans la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord, une stratégie de résorption des bidonvilles n'est pas encore arrêtée.

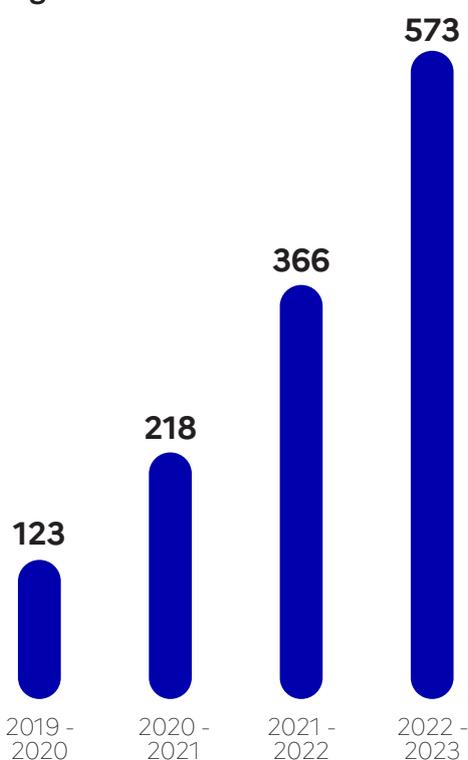
Cependant, des dispositifs innovants (notamment une aide alimentaire sous forme monétaire) ont été soutenus ces dernières années et le secteur associatif est dynamique

avec 5 associations co-financées par des crédits de l'État. Au niveau de la scolarisation, une association constituée d'abord uniquement de bénévoles a recruté un médiateur à la faveur de la création du programme de médiation scolaire lancé par la Dihal en 2020. Une transition accompagnée notamment par les journées de formation organisées par la Dihal et dédiées à la médiation scolaire et au partage entre pairs.

Dans le domaine à l'accès à l'eau, la collectivité Eau du Grand Lyon a lancé, au moment du Covid, des expérimentations d'accès à l'eau en habitat informel. La collectivité a ainsi devancé la directive sur l'accès à l'eau pour tous transposée en droit français en décembre 2022.

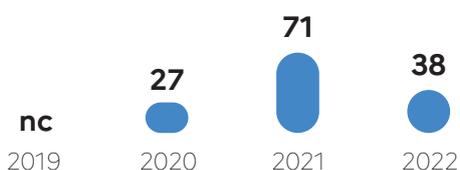


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs **scolarisés**

141 personnes ont eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)

Résultats

L'évolution du nombre de personnes reste en dents de scie. L'engagement des acteurs permet cependant des avancées importantes, sur la scolarisation par exemple et ce, grâce à l'accompagnement proposé par les médiateurs financés par l'État et à l'intervention des bénévoles.

On observe en effet une augmentation chaque année du nombre d'enfants scolarisés par rapport à l'année précédente. Il faut cependant préciser qu'à partir de 2022, le chiffre de la scolarisation comprend à la fois les enfants scolarisés et accompagnés par les médiateurs scolaires et les enfants scolarisés par les bénévoles de l'association, ce qui explique la forte augmentation observée cette année.

Acteurs en 2022

ALPIL

Coordinateurs

ALYNEA

Mémediation emploi/logement

CLASSES

Mémediation scolaire

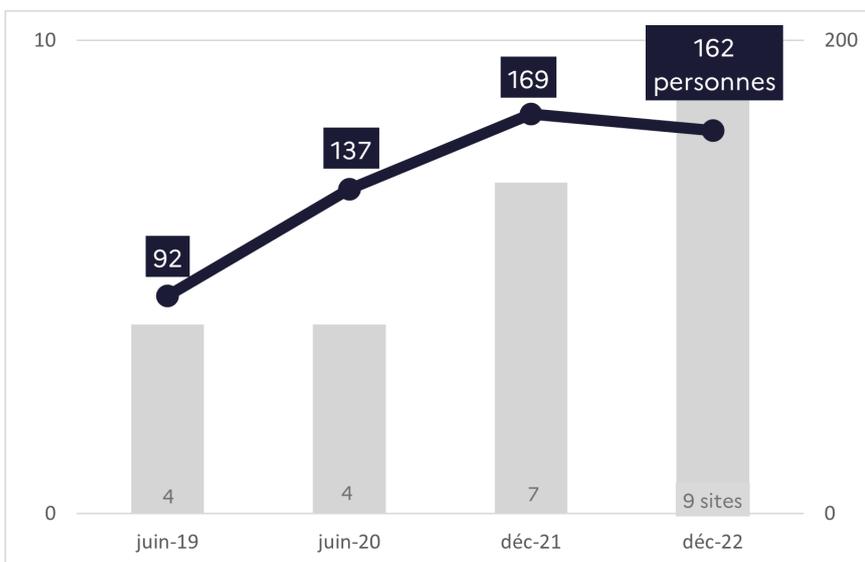
Habitat et humanisme

Village d'insertion de Lortet et villa Urbana

Trajectoires

Formation sur les phénomènes migratoires et l'emprise

Haute-Savoie (74)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Les sites du département sont situés dans la commune d'Annecy et dans l'agglomération d'Annemasse. Un nombre assez important de ces sites sont des squats (44 % en 2022 selon la plateforme Résorption-bidonvilles). La proximité immédiate de la Suisse est une des raisons d'attractivité pour les habitants des bidonvilles et squats et participe à la forte tension sur le logement.

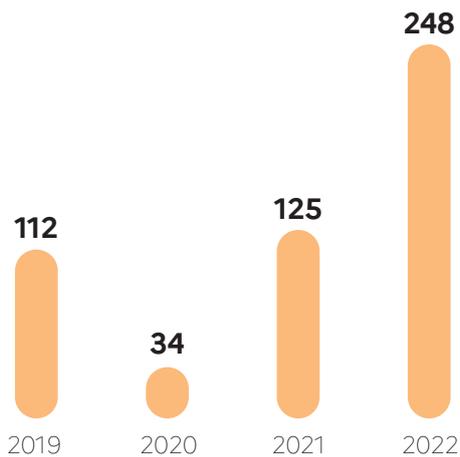
Gouvernance - Cadre d'action

La stratégie départementale de résorption des squats et bidonvilles s'est déclinée en un protocole départemental 2018 - 2022 et en stratégies territorialisées structurant les actions dans la commune d'Annecy et l'agglomération d'Annemasse. Une journée de travail collectif réunissant collectivités, associations, partenaires (entreprises d'insertion, pôle emploi...) en décembre 2022 a inauguré le renouvellement de cette stratégie qui se construit de manière encore plus concertée que la première.

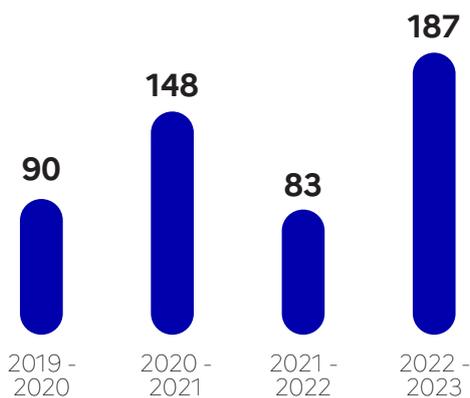
Sur les deux territoires, on note une réelle recherche de dispositifs innovants. On peut citer la mobilisation de maisons frappées d'alignement à Annecy, l'accompagnement dans des logements temporaires dans le diffus et également des ETI (Espace temporaire d'insertion) comme celui dans la commune de Juvigny (moins de 1 000 habitants) qui a fermé début 2021. L'ensemble des actions est mené par une seule association même si de nombreux partenaires sont sollicités.

Résultats

La diversité des solutions apportées et l'approche volontariste des acteurs portent leurs fruits, mais les solutions de long terme restent difficiles à trouver du fait de la situation géographique du département. Des progrès importants ont également eu lieu sur la scolarisation ces dernières années.

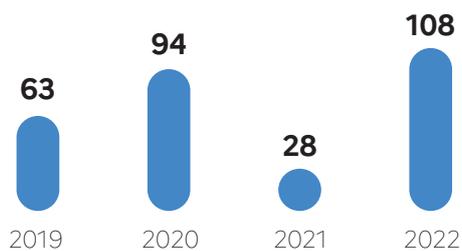


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

131 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Acteurs en 2022

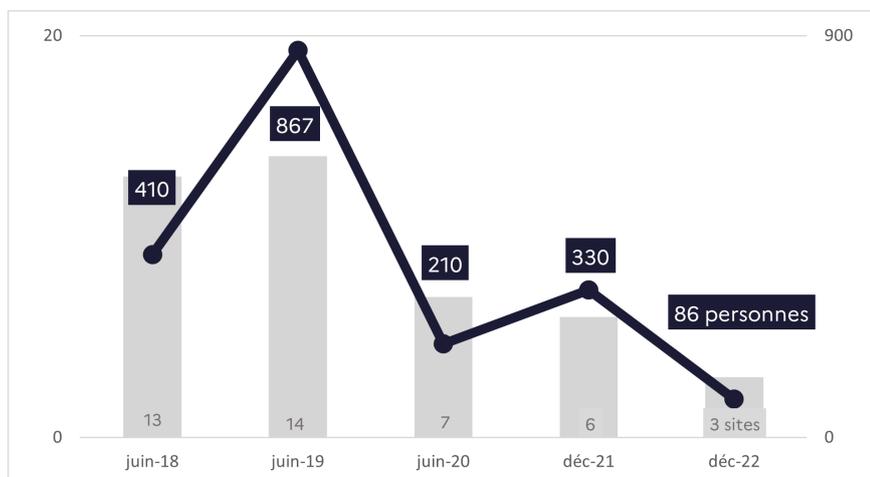
Alfa 3A

Accompagnement global sur sites et en ETI



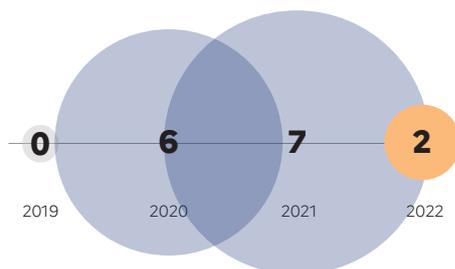
Base de vie de Juvigny, fermée en 2022

Seine-et-Marne (77)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Les sites se concentrent dans l'ouest du département à proximité des communes de Melun et de Torcy. Quelques sites se trouvent également dans des espaces boisés, pour certains classés. Les variations importantes du nombre de personnes sont liées à l'apparition de très grands bidonvilles sur certaines périodes, qui ont été évacués. Au-delà de ces grands campements existent également un nombre important de squats, représentant en moyenne 40 % à 50 % du nombre total de sites ces 5 dernières années. À noter que le département a été marqué en 2020 par la présence de très grands bidonvilles avec 3 200 personnes originaires de Moldavie.

Gouvernance - Cadre d'action

Une feuille de route de résorption des bidonvilles est en place depuis 2021. L'action est de plus en plus structurée, notamment autour d'un consortium d'acteurs associatifs répartis sur le département. Le territoire a fait le choix de résorber les sites en proposant de l'hébergement en hôtel sans durée prédéfinie. Le parcours des personnes est travaillé depuis l'hôtel dans le cadre d'un accompagnement global et est à solidifier pour permettre notamment l'accès au logement.

Une étude départementale en faveur de l'accès au logement des personnes issues de bidonvilles a d'ailleurs été menée en 2022. 3 associations accompagnent aujourd'hui les personnes en bidonvilles ou hébergées à l'hôtel dont l'une porte la médiation scolaire depuis septembre 2022.



Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs scolarisés

136 personnes ont eu un accompagnement vers la santé (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un emploi (tout type de contrat)

Résultats

Des améliorations ponctuelles ont eu lieu avec la résorption de sites, notamment par l'intermédiaire de l'unique espace transitoire d'insertion du département qui affiche un bilan positif puisque 50 % des ménages aujourd'hui accompagnés ont accédé au logement. L'accès aux dispositifs Solibail et ALTHO (alternative à l'hôtel) reste ponctuellement une réussite.

Par ailleurs, la présence d'une médiatrice scolaire permet d'exploiter un nouveau volet dans l'accompagnement vers et à l'école. Les premiers résultats sont satisfaisants, en particulier lorsqu'un programme de réussite éducative s'ajoute. Enfin, l'accès à l'emploi par l'intermédiaire des dispositifs de l'insertion par l'activité économique se développe davantage avec la plateforme de l'inclusion. Cette évolution doit à présent s'inscrire dans la durée pour les personnes en bidonvilles comme pour les personnes hébergées.

Acteurs en 2022

Habitat cité

Démarches de résorption des petits camps/squats et accompagnement du public provenant de camps/squats actuellement hébergé

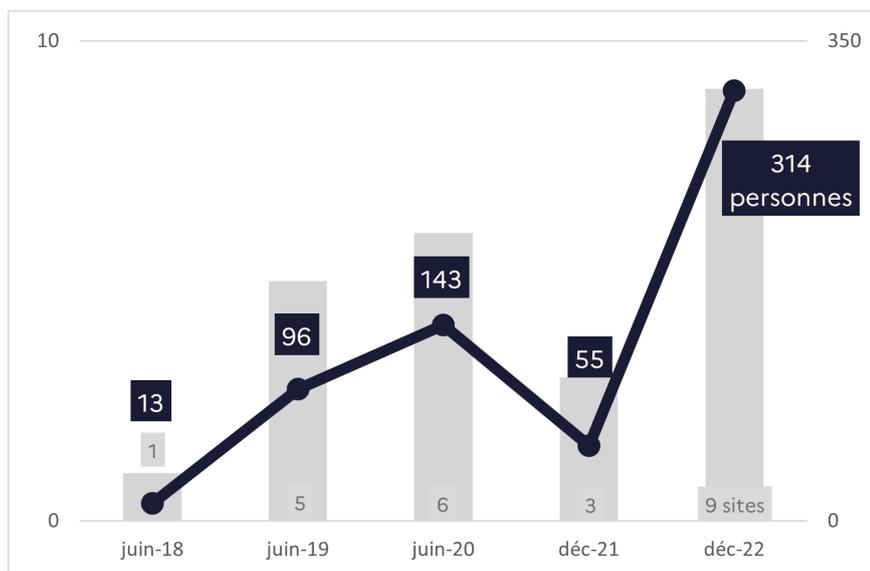
LAVIH

Démarches de résorption de petits camps/squats du nord du 77, accompagnement du public provenant de camps/squats actuellement hébergé

EQUALIS

étape Campésienne (espace temporaire d'insertion), accompagnement global et médiation scolaire sur le campement de Champs-sur-Marne, accompagnement du public provenant de camps/squats et actuellement hébergé, gestion sanitaire de vagues de chaleur

Yvelines (78)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Les variations importantes du nombre de ressortissants européens vivant en habitat informel sur le département sont liées à l'apparition de très grands bidonvilles et squats sur certaines périodes, qui ont été évacués au cours du temps. Au-delà de ces sites de grande taille perdurent également des campements et squats de plus petite taille.

Gouvernance - Cadre d'action

En 2021, la DDETS des Yvelines a lancé la mise en œuvre d'un accompagnement social renforcé pour les personnes vivant en squats et bidonvilles, bien que limité à un nombre restreint de sites qui se trouvent sur le territoire de communes engagées dans cette démarche. Cette expérimentation a vocation à s'étendre à l'ensemble du territoire. 3 associations co-financées par l'État agissent sur le territoire pour des actions de diagnostics et d'accompagnement social des familles.

Résultats

Les acteurs du département s'inscrivent dans une démarche volontariste qui se consolide à travers les années.

Acteurs en 2022

Le lien

Accompagnement des ménages sur sites

Trajectoires

Cartographie et typologie des sites

Résultats pour 2022, résultats des années précédentes sont non communiqués

20 personnes ont accédé à une solution longue durée en **hébergement ou en logement adapté avec accompagnement** (dont espaces temporaires d'accompagnement), ou en logement

22 mineurs scolarisés en 2022 - 2023

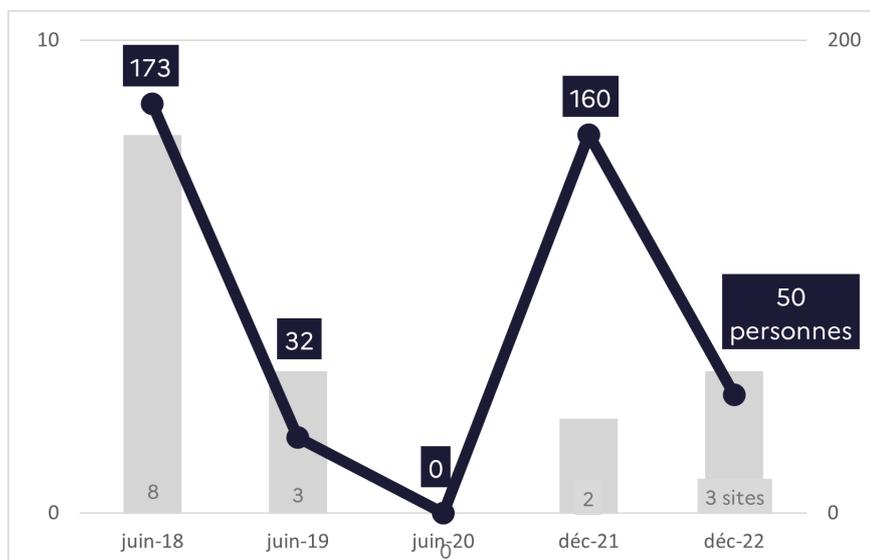
22 personnes ont eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022

9 personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)



Bidonville à Antony (92), 2022

Var (83)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Le Var compte peu de sites et personnes vivant en bidonvilles ou squats. Les sites présents sur le territoire sont majoritairement de petite taille (de 10 à 49 personnes inclus). Les sites se concentrent au sud ouest du département autour de Toulon et à l'est à Purget-sur-Argens. Les 100 kilomètres qui séparent ces 2 zones complexifient l'organisation des acteurs sociaux. La forte variation du nombre de personnes entre 2020 et 2021 s'explique par l'installation d'un site de plus de 100 personnes sur le territoire.

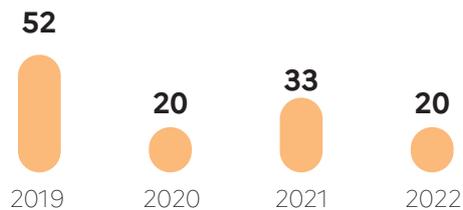
Gouvernance - Cadre d'action

Des mesures d'accompagnement global de familles vivant en situation de grande précarité sont menées sur le territoire, notamment sur l'aire Toulonnaise.

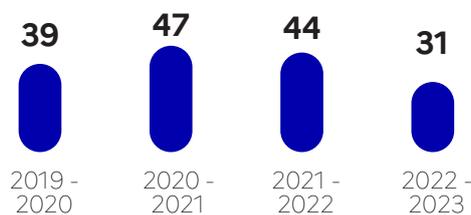
Acteur en 2022

Logivar

Accompagnement global des familles vivant ou ayant vécu en bidonville

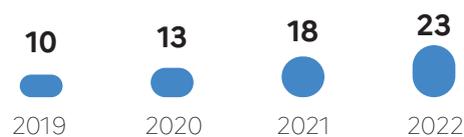


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs **scolarisés**

96 personnes ayant eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022

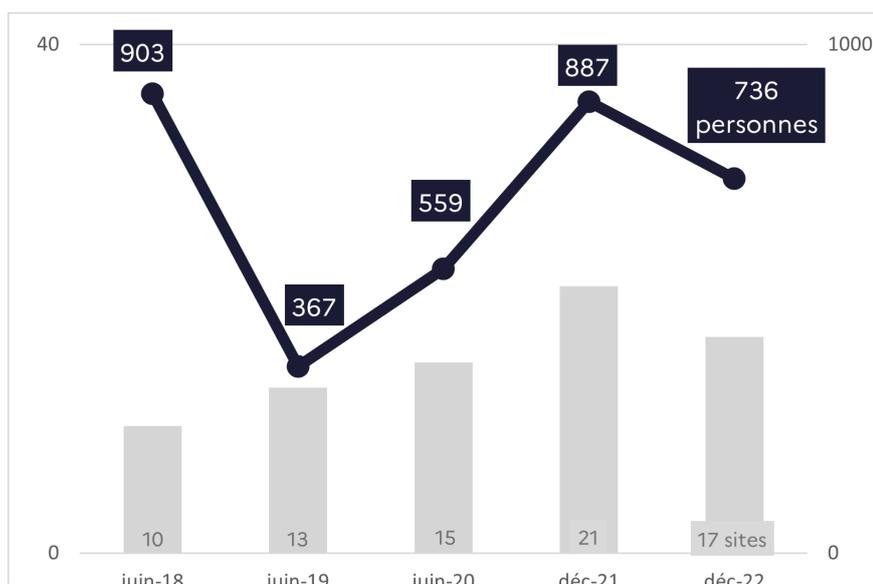


Nombre de personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)



La plateforme expliquée aux habitants sur un site à Massy (91)

Essonne (91)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Sur les 5 dernières années, le nombre de sites et personnes est relativement stable en Essonne, à l'exception d'épiphénomènes en 2019 et 2020. Les sites se concentrent au nord, le secteur plus urbanisé du département avec une majorité des sites à Corbeil-Essonne.

Gouvernance - Cadre d'action

L'action se structure depuis 3 ans grâce notamment à l'implication de la DDETS et de la Préfecture. L'engagement des collectivités est quant à lui variable. Principalement 2 associations accompagnent les habitants des bidonvilles. À noter la mise en place d'une équipe mobile équipée d'un van aménagé pour échanger individuellement avec les personnes plus facilement que sur site.

Résultats

Les difficultés à engager l'ensemble des acteurs dans une action cordonnée de résorption des bidonvilles complexifient la résorption de bidonville. Toutefois, les actions d'accompagnement sur site permettent des résultats en matière d'accès aux droits, notamment en matière de scolarisation grâce au recrutement d'une personne supplémentaire.

Acteurs en 2022

Coallia

Plateforme mobile d'accueil et d'accompagnement et coordination des actions avec les autres opérateurs

Intermédiares Robinson

Médiation scolaire

Solidarités International

Raccordement à l'eau d'un site

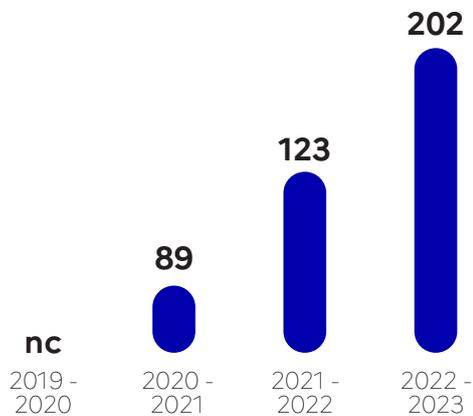
Hauts-de-Seine (92)

Situation

Dans les Hauts-de-Seine, les bidonvilles sont concentrés sur une seule ville à la frontière de l'Essonne et du Val-de-Marne : Antony. D'après la plateforme Résorption-bidonvilles, 2 sites de plus de 200 personnes sont recensés mais l'origine des personnes (ressortissants européens) est mentionnée pour 1 seul des sites.

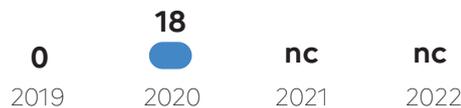
Gouvernance - Cadre d'action

En 2023, une nouvelle impulsion est engagée par la préfecture pour une action de résorption, avec notamment la mise en œuvre d'un accès à l'eau sur le site d'Antony et la réalisation à venir d'un diagnostic global et individualisé. Des bénévoles interviennent sur ce site depuis plusieurs années, le site existant depuis plus de 5 ans.

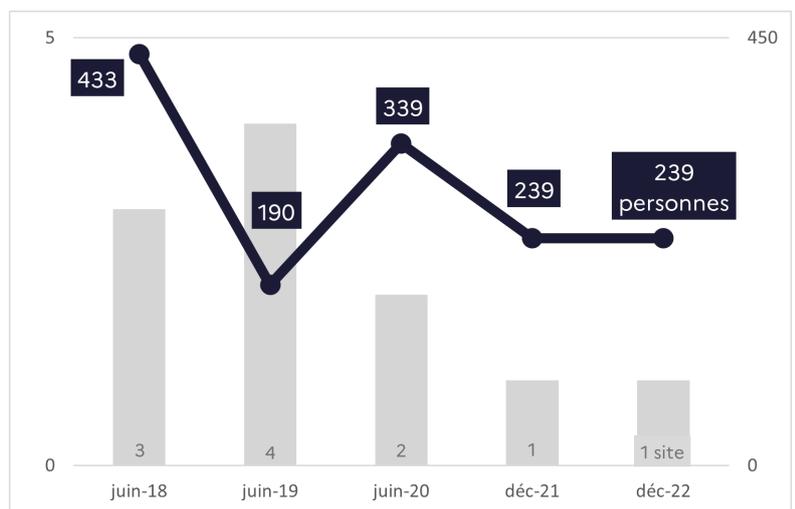


Nombre de mineurs **scolarisés**

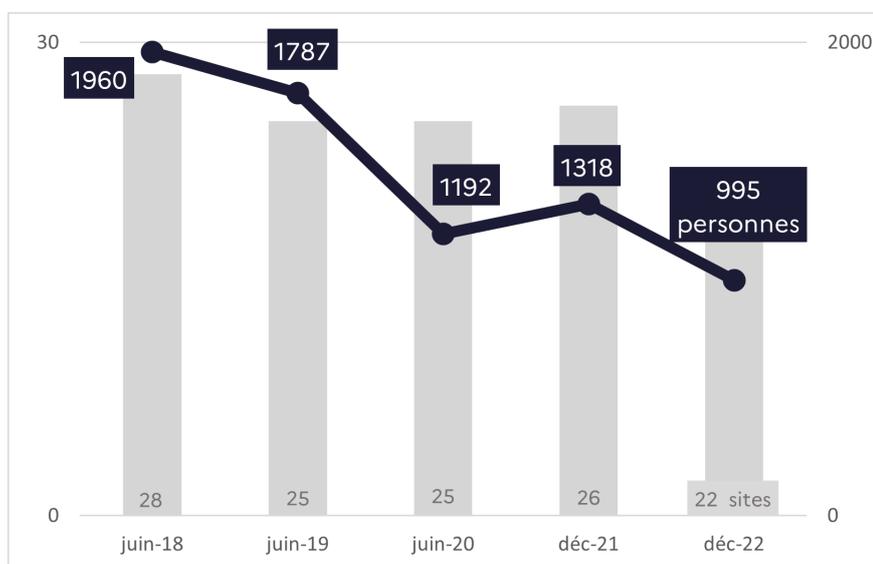
120 personnes ont eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)



Seine-Saint-Denis (93)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

La Seine-Saint-Denis concentre le plus grand nombre d'habitants en bidonvilles ou squats à l'échelle de l'Île-de-France. En décembre 2022, 65 % des sites comptent entre 10 à 49 personnes et 28 % entre 50 à 99 personnes. Le nombre de sites en Seine-Saint-Denis est stable et oscille autour de 25. La variation du nombre de personnes recensées peut s'expliquer par un défaut de mise à jour des sites (localisation, nombre de personnes et origine) sur la plateforme Résorption-bidonvilles (en novembre 2023, pas de mise à jour des sites depuis plusieurs mois).

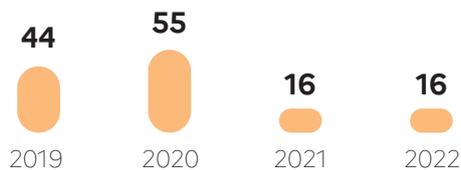
Gouvernance - Cadre d'action

L'action d'accompagnement auprès de ces populations marginalisées se décline essentiellement autour d'actions thématiques ciblées, à travers un tissu associatif dense et actif sur ce territoire et l'appui des services de la préfecture ainsi que de quelques collectivités territoriales. Parmi celles-ci, on peut citer Stains et le dispositif d'espace temporaire d'insertion du Mesnil sur lequel 30 ménages sont accompagnés.

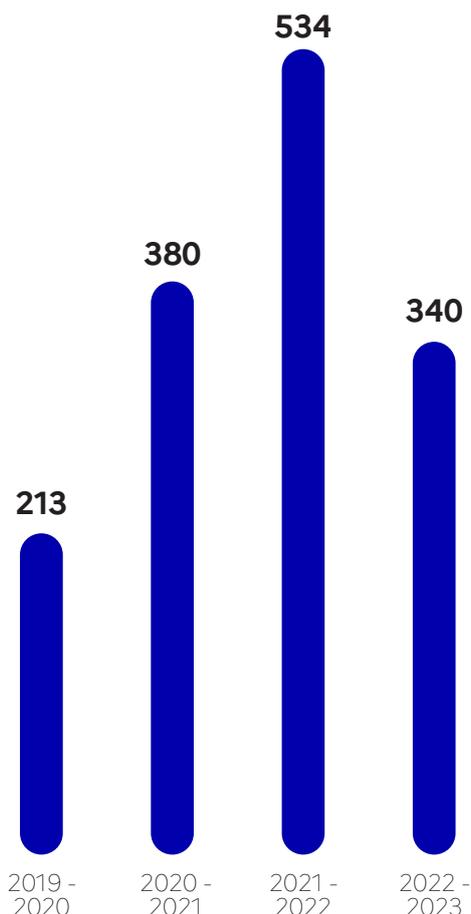
Résultats

Les actions sur site se concentrent essentiellement sur l'accès à l'eau potable et la scolarisation. Des familles vivant sur des sites ciblés ainsi que celles habitant au Mesnil bénéficient néanmoins d'un accompagnement social plus global en faveur de leur insertion.

Concernant la santé, le chiffre est dessous de la réalité, des actions sont manquantes sur la plateforme *Résorption-bidonvilles*, notamment les actions de Médecin du Monde.

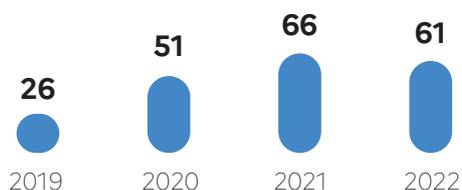


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs **scolarisés**

61 personnes ont eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)

Acteurs en 2022

ACINA

Intervention sociale sur sites ciblés

École enchantiée

Médiation scolaire

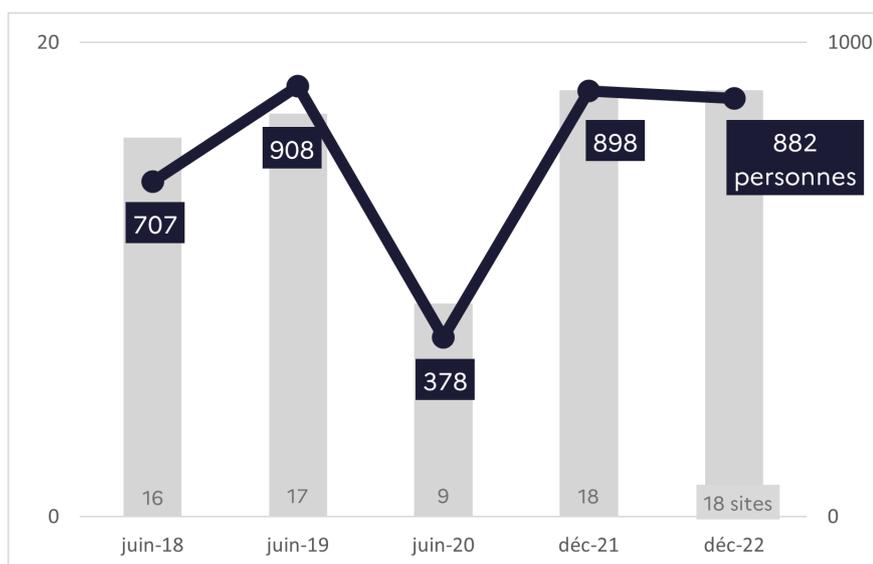
Askola 93

Médiation scolaire

Solidarités International

Accès à l'eau

Val-de-Marne (94)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



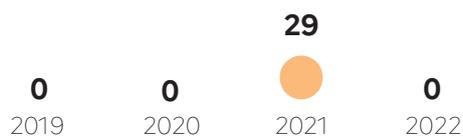
Situation

Le Val-de-Marne est particulièrement concerné par la problématique des bidonvilles, le nombre de personnes vivant dans ces situations se maintenant à un niveau élevé. Les variations occasionnelles du nombre de ressortissants européens vivant en habitat informel sur le département sont liées à l'apparition ou à l'évacuation de très grands bidonvilles et squats (100 personnes et plus). Ces grands sites représentaient 30 % des sites sur le territoire en décembre 2022 et même 45 % d'entre eux l'année précédente selon la plateforme Résorption-bidonvilles, ce qui est important par rapport à la moyenne nationale.

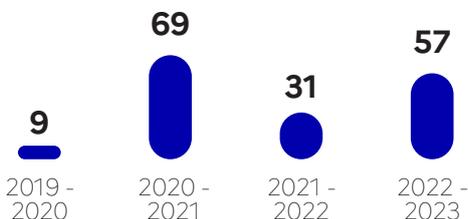
Gouvernance - Cadre d'action

Dans certaines communes, et singulièrement à Ivry-sur-Seine, existent des dispositifs ambitieux et structurants tels que le Village de l'Espoir, un espace temporaire d'insertion (ETI) proposant de l'accompagnement global (éducation, santé, emploi et logement) aux bénéficiaires.

Une stratégie départementale pour la résorption des bidonvilles existe depuis 2021 et vise quelques sites situés sur des communes volontaires au démarrage du projet. Pour ces sites, une contractualisation avec les familles est envisagée afin de cadrer l'action et les objectifs réciproques pour les habitants et acteurs de terrain. Peu d'actions touchent les sites qui se trouvent dans les autres communes du département. L'enjeu pour le département est de confirmer les résultats sur les sites qui bénéficient d'actions renforcées et d'étendre les actions aux autres communes.



Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs **scolarisés**

83 personnes ont eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)

Acteurs en 2022

Alteralia

Accompagnement sur le Village de l'espoir (espace temporaire d'insertion)

Emmaüs Solidarités

Maraudes et intervention sociale

PEP 94

Médiation scolaire

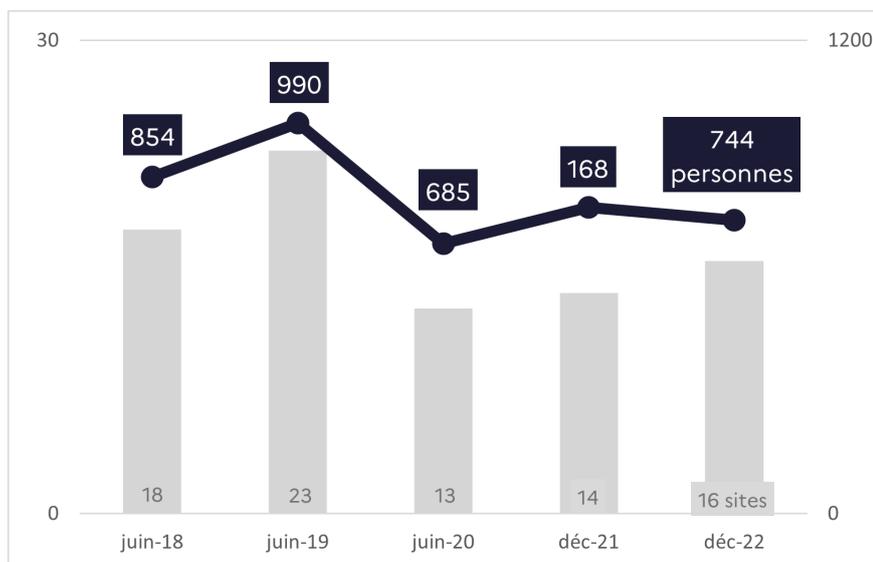
Solidarités International

Amélioration de l'accès à l'eau et sanitaires

Trajectoires

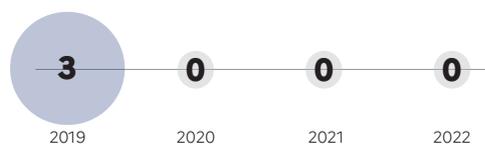
Coordination de la stratégie et suivi de l'accompagnement sur les bidonvilles

Val-d'Oise (95)



← Évolution du nombre de sites et de personnes habitant en bidonvilles (terrains ou bâtis) de 10 personnes ou plus avec exclusivement intra-européens, de juin 2018 à décembre 2022

Nombre de sites résorbés



Situation

Le Val-d'Oise est particulièrement concerné par la problématique des bidonvilles. Les variations du nombre de ressortissants européens vivant en habitat informel sur le département sont liées à l'apparition de très grands bidonvilles et squats (plus de 100 personnes) sur certaines périodes, qui ont été évacués. En 2021, par exemple, 2 sites de grande taille sont recensés sur la plateforme *Résorption-bidonvilles*.

Au-delà de ces sites de grande taille perdurent également des campements et squats de plus petite taille (de 10 à 49 personnes), parfois très anciens. Le département a connu en outre une problématique importante de pollution au plomb (risque important de saturnisme surtout pour les enfants) sur un terrain où se trouvait un bidonville.

Gouvernance - Cadre d'action

Le département dispose d'un plan d'action, qui concentre les efforts en matière de résorption sur un nombre limité de sites et sur lesquels des actions renforcées sont mises en

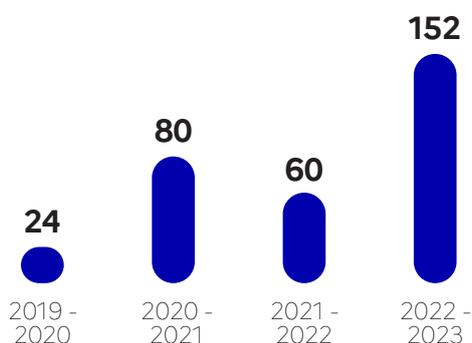
place. 3 associations co-financées par l'État agissent sur le territoire pour de l'accompagnement global et répondent aux besoins les plus importants, en particulier en matière d'accès aux droits et de scolarisation.

Résultats

Des avancées sont à noter sur les questions d'accès aux droits et de scolarisation, notamment grâce à la croissance de l'équipe de scolarisation qui a accueilli un membre supplémentaire en novembre dernier. Les progrès sont cependant moins visibles au niveau des sites dans l'ensemble avec un nombre de personnes vivant en bidonvilles qui se maintient à un niveau élevé. L'enjeu pour le département est d'engager une stratégie de résorption sur l'ensemble du territoire.

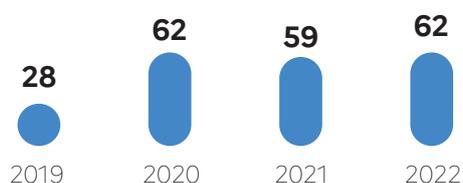


Nombre de personnes ayant accédé à une solution longue durée en hébergement ou en logement adapté avec accompagnement (dont espaces temporaires d'accompagnement) ou en logement



Nombre de mineurs **scolarisés**

475 personnes ont eu un accompagnement vers la **santé** (médiation, accompagnement vers un établissement de santé, ouverture de droits...) en 2022



Nombre de personnes ayant accédé à un **emploi** (tout type de contrat)

Acteurs en 2022

ACINA

Accompagnement global de familles sur sites et actions renforcées sur les sites avec objectif de résorption

Croix-rouge française

Maraudes

École et famille

Médiation scolaire

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

Grande Arche de la Défense - paroi Sud
92 055 LA DEFENSE

contact.dihal@dihal.gouv.fr
tél 01 40 81 33 60
dihal.gouv.fr